



**TOTAL**

COMMITTED TO BETTER ENERGY



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2015

Vendredi 29 mai 2015 à 10 heures au Palais des Congrès

Documents visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce

## Abréviations

b	baril
pc	piec cube
/j	par jour
t	tonne métrique
bep	baril équivalent pétrole
kbep/j	kilo (millier) bep/j
kb/j	kilo (millier) baril/j
Btu	British thermal unit
\$ ou dollar	dollar américain
\$/b	dollar par baril
\$/t	dollar par tonne
M	million
G	milliard
MW	mégawatt
MWc	mégawatt crête (courant continu)
TWh	térawatt heure
ERMI	<i>European Refining Margin Indicator</i> . Indicateur de marge de raffinage sur frais variables d'une raffinerie complexe théorique d'Europe du Nord située à Rotterdam. Il représente une marge théorique qui diffère de la marge réelle réalisée par TOTAL au cours de chaque période en raison de la configuration particulière de ses raffineries, des effets de mix produit et d'autres conditions opératoires spécifiques à TOTAL au cours de chaque période considérée.
IFRS	International Financial Reporting Standards
API	American Petroleum Institute
GNL	gaz naturel liquéfié
GPL	gaz de pétrole liquéfié
ROACE	<i>Return on Average Capital Employed</i> (rentabilité des capitaux mis en oeuvre)
ROE	<i>Return on Equity</i> (rentabilité des capitaux propres)
SEC	United States Securities and Exchange Commission

## Table de conversion

1 bep = 1 baril équivalent pétrole = environ 5 400 pc de gaz\* pour 2014

1 b/j = environ 50 t/an

1 t = environ 7,5 b (pour une densité de 37° API)

1 Gm<sup>3</sup>/an = environ 0,1 Gpc/j

1 m<sup>3</sup> = environ 35,3 pc

1 t de GNL = environ 48 kpc de gaz

1 Mt/an de GNL = environ 131 Mpc/j

\* Ce taux, calculé sur le contenu énergétique équivalent moyen des réserves de gaz naturel de Total, est sujet à changement.

## Définitions

Les termes « TOTAL » et « Groupe » utilisés dans le présent document se réfèrent, de façon collective, à TOTAL S.A. et à l'ensemble de ses filiales consolidées directes et indirectes situées en France ou hors de France.

Les termes « Société » et « émetteur » utilisés dans le présent document se réfèrent exclusivement à TOTAL S.A., société mère du Groupe.

© TOTAL S.A. avril 2015

02	Administration - Direction - Contrôle
05	Ordre du jour
06	Rapport de gestion du Conseil d'administration
21	Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices
22	Observations du Comité Central d'Entreprise pour l'Assemblée générale ordinaire
24	Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire
35	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
38	Projet de résolutions
44	Exposé des motifs de la résolution déposée par le Comité Central d'Entreprise
46	Renseignements concernant les administrateurs <ul style="list-style-type: none"><li>• Administrateurs en exercice</li><li>• Renseignements concernant les administrateurs dont la nomination est proposée à l'Assemblée générale</li></ul>
55	Augmentation de capital 2015 réservée aux salariés : rapports complémentaires

.....  
Les informations détaillées concernant les activités exercées par le Groupe, les comptes consolidés et les comptes sociaux ainsi que les autres informations légales sont regroupées dans le Document de Référence du Groupe pour 2014 qui fait l'objet d'un document séparé.

# ADMINISTRATION

# Direction-Contrôle

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### EN FONCTION AU 31 DÉCEMBRE 2014

#### M. THIERRY DESMAREST

Président du Conseil d'administration  
depuis le 22 octobre 2014

#### M. PATRICK ARTUS

Directeur de la Recherche et des Etudes  
et membre du Comité Exécutif de Natixis  
Administrateur indépendant

#### MME PATRICIA BARBIZET

Vice-Présidente du Conseil d'administration de Kering  
Administrateur indépendant

#### M. MARC BLANC

*(Administrateur depuis le 4 novembre 2014)*  
Administrateur représentant les salariés

#### M. GUNNAR BROCK

Président du Conseil de Stora Enso Oy  
Administrateur indépendant

#### MME MARIE-CHRISTINE COISNE-ROQUETTE

Président du Conseil d'administration de SONEPAR S.A.  
Administrateur indépendant

#### M. BERTRAND COLLOMB

Président d'Honneur de Lafarge

#### M. PAUL DESMARAIS, jr

Président du Conseil et co-chef de la Direction  
de Power Corporation du Canada

#### MME ANNE-MARIE IDRAC

Ancienne Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur  
Administrateur indépendant

#### M. CHARLES KELLER

Administrateur représentant les salariés actionnaires

#### MME BARBARA KUX

Membre du Conseil de surveillance de Henkel  
Administrateur indépendant

#### M. GÉRARD LAMARCHE

Administrateur-délégué de Groupe Bruxelles Lambert  
Administrateur indépendant

#### MME ANNE LAUVERGEON

Administrateur d'Airbus Group NV

#### M. MICHEL PÉBEREAU

Président d'Honneur de BNP Paribas

### Administrateurs dont le mandat a expiré en 2014

#### M. CHRISTOPHE de MARGERIE

Président-directeur général jusqu'au 20 octobre 2014

#### M. CLAUDE MANDIL

Administrateur jusqu'au 16 mai 2014  
Administrateur indépendant

Tous les membres du Conseil d'administration sont domiciliés au Siège  
Social de TOTAL S.A.  
2, Place Jean Millier La Défense 6 - 92400 Courbevoie

Les informations détaillées sur les administrateurs de la Société figurent  
en pages 46 à 53 du présent document

### Membres du Comité d'audit

MME PATRICIA BARBIZET  
MME MARIE-CHRISTINE COISNE-ROQUETTE  
M. CHARLES KELLER  
M. GÉRARD LAMARCHE

### Membres du Comité des rémunérations

M. MICHEL PÉBEREAU  
M. PATRICK ARTUS  
M. GUNNAR BROCK  
MME MARIE-CHRISTINE COISNE-ROQUETTE

### Membres du Comité de gouvernance et d'éthique

M. THIERRY DESMAREST  
M. PATRICK ARTUS  
M. GUNNAR BROCK  
M. BERTRAND COLLOMB  
MME ANNE-MARIE IDRAC  
MME BARBARA KUX

### Membres du Comité stratégique

M. THIERRY DESMAREST  
MME PATRICIA BARBIZET  
M. GUNNAR BROCK  
MME BARBARA KUX  
M. GÉRARD LAMARCHE  
MME ANNE LAUVERGEON

### Direction Générale

M. PATRICK POUYANNÉ  
Directeur Général depuis le 22 octobre 2014  
Président du Comité Exécutif

## CONTRÔLE EXTERNE DE LA SOCIÉTÉ

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

#### Titulaires

##### ERNST & YOUNG AUDIT

1/2 place des Saisons  
92400 Courbevoie  
Date de nomination : 14 mai 2004  
Renouvelé le 21 mai 2010 pour 6 exercices  
Y. SALAÜN, L. MIANNAY

##### KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.  
1, cours Valmy, 92923 Paris la Défense cedex  
Date de nomination : 13 mai 1998  
Renouvelé le 21 mai 2010 pour 6 exercices  
M. PIETTE, V. BESSON

#### Suppléants

##### CABINET AUDITEX

1/2 place des Saisons  
92400 Courbevoie  
Date de nomination : 21 mai 2010 pour 6 exercices

##### KPMG AUDIT I.S.

3 Cours du Triangle – Immeuble « le Palatin »  
92800 Puteaux  
Date de nomination : 21 mai 2010 pour 6 exercices







# ORDRE DU JOUR de l'Assemblée générale

## DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes de la Société au 31 décembre 2014.
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2014.
- Affectation du bénéfice, fixation du dividende et option du paiement du solde du dividende de l'exercice 2014 en actions.
- Option pour le paiement d'acomptes sur dividende relatifs à l'exercice 2015 en actions – délégation de pouvoirs au Conseil d'administration.
- Autorisation consentie au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Patrick Artus.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Anne-Marie Idrac.
- Nomination de M. Patrick Pouyanné en qualité d'administrateur.
- Engagements de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce concernant M. Patrick Pouyanné.
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration depuis le 22 octobre 2014.
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Patrick Pouyanné, Directeur Général depuis le 22 octobre 2014.
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Christophe de Margerie, Président-directeur général jusqu'au 20 octobre 2014.

### **Résolution présentée en application des dispositions des articles L. 2323-67 et R. 2323-14 du Code du travail**

*A la suite de la publication de l'avis préalable à l'Assemblée générale de la Société dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 1<sup>er</sup> avril 2015, un projet de résolution a été déposé par le Comité Central d'Entreprise de l'UES Amont de TOTAL – 2 place Jean Millier – La Défense 6 – 92078 Paris la Défense cedex, en application de l'article L. 2323-67 du Code du travail. Le texte du projet de résolution (résolution A) déposé ainsi que l'exposé des motifs figurent en pages 43 à 45. La Société n'a pas reçu de demande de la part d'actionnaires.*

- Complément à l'ordre du jour :  
Recommandation au Conseil d'administration pour un partage équitable entre actionnaires et salariés.

# RAPPORT de gestion

## EXAMEN

### DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS

#### Panorama de l'exercice 2014 pour TOTAL

L'année 2014 a été marquée par la forte chute des prix du pétrole au second semestre et qui s'est poursuivie début 2015. Le Brent a terminé l'année 2014 sous 60 \$/b après une longue période de stabilité aux environs de 110 \$/b en conséquence d'une forte augmentation de l'offre de pétrole, alors que la croissance de la demande a été plus faible qu'attendue. Dans le même temps, et dans un contexte de baisse continue de l'inflation, l'euro a fortement baissé par rapport au dollar. Ceci est dû notamment, d'une part, aux décisions de la FED en septembre 2014 qui ont renforcé le dollar, et d'autre part, à l'anticipation des décisions de la Banque centrale européenne intervenues en janvier 2015.

La demande mondiale de pétrole a connu une augmentation de +0,6 Mb/j<sup>(1)</sup>, contre +1,1 Mb/j en 2013, inférieure aux prévisions notamment expliquée par un ralentissement de la croissance chinoise. L'offre pétrolière mondiale a augmenté fortement en 2014 de +1,9 Mb/j après une hausse modérée de +0,4 Mb/j en 2013. L'augmentation de production est principalement due à la très forte hausse de la production non-conventionnelle en Amérique du Nord. Ainsi, le prix moyen du Brent s'établit en 2014 à 99,0 \$/b contre 108,7 \$/b en 2013.

En Asie, où le prix du gaz est indexé sur le pétrole, les prix ont donc fortement baissé au second semestre et le prix moyen annuel est de 14 \$/Mbtu, contre 16 \$/Mbtu en 2013. Les prix du gaz en Europe ont été affectés par un hiver 2013-2014 très clément et sont en baisse de plus de 20% à 8 \$/Mbtu. Enfin le gaz américain, très abondant grâce à l'exploitation des gaz de schiste, reste moins cher à 4 \$/Mbtu en moyenne sur l'année. Dans l'aval, l'année a été marquée par la volatilité des marges de raffinage. Les marges ont été très faibles au premier semestre et ont presque triplé sur la seconde partie de l'année, bénéficiant du recul du prix du Brent. En moyenne annuelle, les marges restent basses compte tenu des surcapacités notamment en Europe et l'*European Refining Margin Indicator*<sup>(2)</sup> (ERMI) s'est établi à 18,7 \$/t en 2014, contre 17,9 \$/t en 2013. Les marges de pétrochimie ont été très bonnes en 2014, notamment aux États-Unis, soutenues par le prix en baisse des matières premières alors que le marché des polymères restait favorable. L'environnement du Marketing & Services a été moins porteur qu'en 2013, notamment dans les réseaux européens.

Dans ce contexte, le résultat net ajusté de TOTAL s'établit à 12,8 milliards de dollars, en baisse de 10% par rapport à 2013, expliqué essentiellement par la baisse des prix du Brent partiellement compensée par l'amélioration des résultats du Raffinage-Chimie qui bénéficie de sa restructuration et a su tirer profit des marges volatiles. Prenant en compte l'environnement économique de la fin de l'année, le Groupe a en conséquence procédé au quatrième trimestre 2014 à la dépréciation exceptionnelle de certains actifs essentiellement dans les sables bitumineux au Canada, le gaz non conventionnel notamment aux États-Unis et le raffinage européen, pour un montant d'environ 6,5 milliards de dollars après impôts.

Le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont en 2014 s'élève à 10 504 millions de dollars contre 12 450 millions de dollars en 2013, soit une baisse de 16% qui s'explique essentiellement par la baisse des prix moyens de vente des hydrocarbures.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Raffinage-Chimie s'élève à 2 489 millions de dollars en 2014, en hausse de 34% par rapport à 2013 alors que l'ERMI n'augmente que de 4%. Les plans de synergies et d'efficacité portent leurs fruits et le secteur a su s'adapter en Europe pour résister d'abord aux faibles marges du premier semestre 2014 puis tirer parti de l'environnement plus favorable de la seconde partie de l'année. L'environnement de la pétrochimie a de plus été porteur en 2014, notamment aux États-Unis.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Marketing & Services en 2014 s'élève à 1 254 millions de dollars, en baisse de 19% par rapport à 2013. Cette baisse s'explique par l'impact des conditions climatiques sur les ventes du premier semestre en Europe et des marges plus basses en 2014, dans les réseaux européens notamment.

Les acquisitions ont représenté 2,5 milliards de dollars en 2014, principalement constituées de l'acquisition d'une participation dans les découvertes d'Elk et d'Antelope en Papouasie-Nouvelle

(1) Estimations de l'EIA, production incluant pétrole Brut, condensats, LPG, huiles non-conventionnelles et autres sources.

(2) Indicateur de marge de TOTAL.



Guinée, de l'acquisition d'un intérêt supplémentaire dans le capital de OAO Novatek<sup>(1)</sup> et de portage d'investissements dans les gisements de gaz à condensats de l'Utica aux États-Unis. Les cessions se sont élevées à environ 4,7 milliards de dollars<sup>(2)</sup>, essentiellement constituées de la vente de participations dans Shah Deniz et les *pipelines* associés en Azerbaïdjan, de la cession du bloc 15/06 en Angola, de la cession du réseau de *pipelines* Cardinal aux États-Unis et de la cession de la participation dans GTT (Gaztransport & Technigaz).

Les investissements hors acquisitions ont atteint 26 milliards de dollars en 2014, en baisse de 2 milliards de dollars par rapport à 2013. TOTAL a financé ses investissements ainsi que ses dividendes tout en conservant un bilan solide et présente un taux d'endettement de 31,3% au 31 décembre 2014, contre 23,3% en 2013. Cette augmentation s'explique, d'une part, par la hausse de la dette nette en raison de la baisse du flux de trésorerie d'exploitation ainsi que de la non-finalisation au 31 décembre 2014 des cessions de Bostik, Totalgaz et des mines de charbon d'Afrique du Sud et, d'autre part, par la baisse des capitaux propres s'expliquant principalement par la variation des écarts de conversion et par les dépréciations exceptionnelles d'actifs.

Le Groupe a poursuivi l'amélioration de ses performances sécurité illustrée par un TRIR<sup>(3)</sup> en baisse de 16% par rapport à 2013. À travers les projets menés dans de très nombreux pays, le Groupe a également placé les enjeux sociétaux, éthiques, et la contribution au développement du tissu économique local au cœur de ses préoccupations.

Dans l'Amont, l'année 2014 a été marquée par le démarrage de CLOV en Angola, qui a atteint son plateau de production en avance sur le programme initial et témoigne de l'expertise du Groupe dans l'offshore profond. TOTAL a par ailleurs lancé le projet Kaombo également en Angola après avoir optimisé la conception du projet et réduit l'investissement de 4 milliards de dollars. Le Groupe a également poursuivi son programme d'exploration et réalisé des découvertes dans la région du Kurdistan en Irak et en Côte d'Ivoire, dont le potentiel est en cours d'examen.

Les résultats du Raffinage-Chimie continuent de s'améliorer et le secteur est en avance d'un an dans la mise en œuvre de ses programmes d'efficacité et de synergies. La performance industrielle s'améliore et a permis de pleinement bénéficier de l'environnement plus favorable au second semestre pour le raffinage européen et des bonnes marges de pétrochimie.

Entre 2012 et 2014, le Marketing & Services a augmenté ses parts de marché dans les réseaux où il est présent, de 12% à 13% en Europe et de 15% à 18% en Afrique. La part de marché de TOTAL dans le segment rentable des lubrifiants est également en hausse à 4,5% en 2014 contre 4,2%<sup>(4)</sup> en 2012. Dans les Énergies Nouvelles, le Groupe se développe dans le solaire grâce à sa filiale SunPower qui a remporté des appels d'offre ces dernières années au Chili et en Afrique du Sud. Les résultats de SunPower bénéficient par ailleurs d'importants efforts de baisse des coûts et de l'amélioration du rendement des panneaux solaires.

En 2014, TOTAL a engagé 1 353 millions de dollars dans la Recherche & Développement (R&D), contre 1 260 millions de dollars en 2013. Le Groupe continue d'investir fortement pour améliorer son expertise technologique dans l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières et gazières mais aussi pour développer ses compétences dans les domaines du solaire, de la biomasse et du captage de CO<sub>2</sub> et contribuer à l'évolution de l'offre énergétique mondiale.

(1) La participation du Groupe au capital de OAO Novatek s'élève à 18,24% au 31 décembre 2014.

(2) Hors autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle.

(3) Total Recordable Injury Rate.

(4) Données Société.

## Résultats du Groupe pour l'année 2014

(en M\$)	2014	2013	2012
<b>Chiffre d'affaires</b>	236 122	251 725	257 037
<b>Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité <sup>(a)</sup></b>	21 604	27 618	31 946
<b>Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité <sup>(a)</sup></b>	14 247	15 861	17 153
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	4 244	11 228	13 648
<b>Résultat net ajusté (part du Groupe) <sup>(a)</sup></b>	12 837	14 292	15 772
<b>Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions)</b>	2 281	2 272	2 267
<b>Résultat net ajusté dilué par action (en \$) <sup>(a) (b)</sup></b>	5,63	6,29	6,96
<b>Dividende par action (en €) <sup>(c)</sup></b>	2,44	2,38	2,34
<b>Dettes nettes/capitaux propres (au 31 décembre)</b>	31,3%	23,3%	21,9%
<b>Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE) <sup>(d)</sup></b>	11,1%	13,0%	15,5%
<b>Rentabilité des capitaux propres (ROE)</b>	13,5%	14,9%	17,7%
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	25 608	28 513	28 858
<b>Investissements bruts <sup>(e)</sup></b>	30 509	34 431	29 475
<b>Désinvestissements (au prix de cession)</b>	6 190	6 399	7 543

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

(b) Calculé sur le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(c) Dividende 2014 : sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015.

(d) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

(e) Y compris acquisitions.

Paramètres d'environnement	2014	2013	2012
<b>Parité €-\$</b>	1,33	1,33	1,28
<b>Brent (\$/b)</b>	99,0	108,7	111,7
<b>Marge de raffinage européennes ERMI <sup>(a)</sup> (\$/t)</b>	18,7	17,9	36,0

(a) L'ERMI est un indicateur de marge de raffinage sur frais variables d'une raffinerie complexe théorique d'Europe du Nord située à Rotterdam. Il représente une marge théorique qui diffère de la marge réelle réalisée par TOTAL au cours de chaque période en raison de la configuration particulière de ses raffineries, des effets de mix produit et d'autres conditions opératoires spécifiques à TOTAL au cours de chaque période considérée.

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel (en M\$)	2014	2013	2012
<b>Éléments non récurrents du résultat opérationnel</b>	(8 205)	(1 630)	(3 008)
Charges de restructuration	-	(376)	(3)
Dépréciations exceptionnelles	(7 979)	(1 043)	(1 891)
Autres éléments	(226)	(211)	(1 114)
<b>Effet des variations de juste valeur</b>	31	(74)	(12)
<b>Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement) <sup>(a)</sup></b>	(3 469)	(1 065)	(301)
<b>Total des éléments d'ajustement du résultat opérationnel</b>	(11 643)	(2 769)	(3 321)

(a) Se reporter à la Note 1N de l'Annexe aux comptes consolidés

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe (en M\$)	2014	2013	2012
<b>Éléments non récurrents du résultat net (part du Groupe)</b>	(6 165)	(2 278)	(1 914)
Plus-values de cession	1 209	(117)	764
Charges de restructuration	(20)	(567)	(99)
Dépréciations exceptionnelles	(7 063)	(773)	(1 426)
Autres éléments	(291)	(821)	(1 153)
<b>Effet des variations de juste valeur</b>	25	(58)	(9)
<b>Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement) <sup>(a)</sup></b>	(2 453)	(728)	(201)
<b>Total des éléments d'ajustement du résultat net (part du Groupe)</b>	(8 593)	(3 064)	(2 124)

(a) Se reporter à la Note 1N de l'Annexe aux comptes consolidés

## Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2014 s'établit à 236 122 millions de dollars contre 251 725 millions de dollars en 2013, en baisse de 6%.

## Résultats opérationnels des secteurs d'activité

Le prix moyen du Brent a diminué de 9% à 99 \$/b en 2014. L'indicateur de marge européenne de raffinage ERMI s'est établi à 18,7 \$/t contre 17,9 \$/t en 2013, en hausse de 4%. L'environnement de la pétrochimie s'est également amélioré, notamment aux États-Unis. La parité euro-dollar s'est établie à 1,33 dollar/euro, inchangé par rapport à 2013.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ressort à 21 604 millions de dollars, soit une baisse de 22% par rapport à 2013. Le taux moyen d'imposition<sup>(1)</sup> des secteurs est de 51,2% contre 55,5% en 2013.

Le résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité s'établit à 14 247 millions de dollars contre 15 861 millions de dollars en 2013, en baisse de 10%. Cette baisse s'explique essentiellement par l'impact de la baisse du Brent sur le résultat Amont partiellement compensé par une contribution au résultat en hausse de l'aval.

## Résultats nets part du Groupe

Le résultat net ajusté est de 12 837 millions de dollars contre 14 292 millions de dollars en 2013, en baisse de 10%, essentiellement dû à la chute du Brent. Le résultat net ajusté exclut l'effet de stock après impôt, les éléments non récurrents et les effets des variations de juste valeur :

- L'effet de stock après impôt est de -2 453 millions de dollars en 2014 et était de -728 millions de dollars en 2013.
- Les effets des variations de juste valeur ont été de +25 millions de dollars en 2014 contre -58 millions de dollars en 2013.
- Les autres éléments non récurrents du résultat net ont eu un impact de -6 165 millions de dollars en 2014, incluant principalement 7,1 milliards de dollars de dépréciations exceptionnelles d'actifs.

Compte tenu de l'environnement économique actuel, le Groupe a déprécié des actifs dans les sables bitumineux au Canada pour environ 2,2 milliards de dollars, les gaz non conventionnels notamment aux États-Unis pour 2,1 milliards de dollars, le raffinage européen pour 1,4 milliard de dollars et certains autres actifs Amont. Ces dépréciations exceptionnelles sont partiellement compensées par les plus-values réalisées sur les cessions des participations du Groupe dans Shah Deniz en Azerbaïdjan et dans GTT (Gaztransport et Technigaz). L'impact des éléments non récurrents était de -2 278 millions de dollars en 2013.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net part du Groupe ressort à 4 244 millions de dollars contre 11 228 millions de dollars en 2013, en baisse de 62%.

Le taux moyen d'imposition du Groupe s'établit à 53,0% contre 56,8% en 2013. Cette variation s'explique principalement par la prise en compte au Royaume-Uni de droits à allègements fiscaux au deuxième trimestre 2014 qui fait baisser le taux moyen d'imposition de l'Amont et la contribution en hausse de l'aval qui bénéficie d'un taux d'imposition plus faible.

Au 31 décembre 2014, le nombre dilué d'actions est de 2 285 millions contre 2 276 millions au 31 décembre 2013.

Le résultat net ajusté dilué par action, calculé sur la base d'un nombre moyen pondéré dilué d'actions de 2 281 millions, s'élève à 5,63 dollars contre 6,29 dollars en 2013.

Exprimé en euros, le résultat net ajusté dilué par action s'élève à 4,24 euros, soit une baisse de 11%.

## Investissements – désinvestissements

Les investissements hors acquisitions, y compris la variation des prêts non courants, se sont établis à 26,4 milliards de dollars en 2014, en baisse de 7% par rapport à 2013.

Les acquisitions ont représenté 2 539 millions de dollars en 2014, principalement constituées de l'acquisition d'une participation dans les découvertes d'Elk et d'Antelope en Papouasie-Nouvelle Guinée, de l'acquisition d'un intérêt supplémentaire dans le capital de OAO Novatek<sup>(2)</sup>, et de portage d'investissements dans les gisements de gaz à condensats de l'Utica aux États-Unis.

En 2014, les cessions se sont élevées à 4 650 millions de dollars, essentiellement constituées de la vente des participations dans Shah Deniz et les oléoducs associés en Azerbaïdjan, de la cession de la participation dans le bloc 15/06 en Angola, de la cession de la participation dans GTT (Gaztransport & Technigaz) et de la cession du réseau de *pipelines* Cardinal aux États-Unis.

Les investissements nets<sup>(3)</sup> ressortent à 24,1 milliards de dollars contre 25,9 milliards de dollars en 2013, en baisse de 7%.

## Rentabilités

Le ROACE en 2014 est de 11,1% pour le Groupe, en baisse de 1,9 point par rapport à 2013. La rentabilité des capitaux propres (*Return On Equity*, ROE) s'établit à 13,5% en 2014, contre 14,9% en 2013.

(1) Il se définit de la manière suivante : (impôt sur le résultat opérationnel net ajusté) / (résultat opérationnel net ajusté – quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence – dividendes reçus des participations + impôt sur le résultat opérationnel ajusté).

(2) La participation du Groupe au capital de OAO Novatek s'élève à 18,24% au 31 décembre 2014.

(3) Investissements nets = investissements y compris acquisition et variation des prêts non courants – cessions – autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.



## Résultats du secteur Amont

Environnement			
Prix de vente liquides et gaz <sup>(a)</sup>	2014	2013	2012
Brent (\$/b)	99,0	108,7	111,7
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	89,4	103,3	107,7
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	6,57	7,12	6,74
Prix moyen des hydrocarbures (\$/bep)	66,2	74,8	77,3

(a) Filiales consolidées, hors marges fixes. À partir du premier trimestre 2012, intègre les sous/sur-enlèvements d'hydrocarbures à la valeur de marché.

Les conditions de marché ont été moins favorables en 2014 compte tenu de la chute des cours du pétrole au second semestre.

En moyenne, le prix moyen de vente des liquides a reculé de 13% et le prix moyen de vente du gaz de 8% par rapport à 2013.

Productions d'hydrocarbures			
	2014	2013	2012
Liquides (kb /)	1 034	1 167	1 220
Gaz (Mpc /)	6 063	6 184	5 880
Productions combinées (kbep /)	2 146	2 299	2 300

En 2014, la production d'hydrocarbures a été de 2 146 kbep/j, en baisse de 7% par rapport à 2013, en raison des éléments suivants :

- -6% liés essentiellement à l'expiration de la licence d'ADCO aux Émirats arabes unis,
- -2% essentiellement liés au déclin naturel et à un niveau de maintenance plus élevé en 2014 notamment au premier semestre, partiellement compensés par une hausse de la production dans l'Utica aux États-Unis,

- +1% lié à la croissance de la production des nouveaux projets, essentiellement CLOV en Angola.

En 2014, hors ADCO, la production d'hydrocarbures est pratiquement stable par rapport à 2013.

Réserves d'hydrocarbures au 31 décembre			
	2014	2013	2012
Liquides (Mb)	5 303	5 413	5 686
Gaz (Gpc)	33 590	33 026	30 877
Hydrocarbures (Mbep)	11 523	11 526	11 368

Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la SEC (Brent à 101,3 \$/b) s'élèvent à 11 523 Mbep au 31 décembre 2014. Au niveau de production moyen de 2014, la durée de vie des réserves est de plus de 13 ans.

Le taux de renouvellement des réserves prouvées <sup>(1)</sup>, établies selon les règles de la SEC, ressort à 100%.

Le taux de renouvellement organique des réserves <sup>(2)</sup> atteint pour sa part 125%.

Fin 2014, TOTAL possède un portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables <sup>(3)</sup> représentant plus de 20 ans de durée de vie au niveau de production moyen de 2014 et des ressources <sup>(4)</sup> représentant une durée de vie d'environ 50 ans.

(1) Variation des réserves hors productions : (révisions + découvertes, extensions + acquisitions – cessions)/productions de la période.

(2) Taux de renouvellement dans un environnement de prix constant, pour un prix du baril de 108,02 \$/b (prix de référence en 2013), si l'on exclut les acquisitions et les cessions.

(3) En se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'Exploration-Production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 100 \$/b, y compris les projets développés par des techniques minières.

(4) Réserves prouvées et probables et ressources contingentes (quantités moyennes potentiellement récupérables des accumulations connues, *Society of Petroleum Engineers* - 03/07).

Résultats (en M\$)	2014	2013	2012
Résultat opérationnel ajusté	17 156	23 700	28 333
Résultat opérationnel net ajusté	10 504	12 450	14 316
Flux de trésorerie d'exploitation	16 666	21 857	24 354
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	18 667	22 011	23 521
Investissements	26 520	29 750	25 200
Désinvestissements au prix de cession	5 764	5 786	3 595
Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE)	10,7%	13,8%	18,1%

Le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont en 2014 s'élève à 10 504 millions de dollars contre 12 450 millions de dollars en 2013, soit une baisse de 16% qui s'explique essentiellement par la baisse des prix moyens de vente des hydrocarbures. Le taux moyen d'imposition de l'Amont en 2014 ressort à 57,1%, contre 60,0% en 2013. Cette variation s'explique principalement par la prise en compte au Royaume-Uni de droits à allègements fiscaux au deuxième trimestre 2014.

Les coûts techniques des filiales consolidées, calculés conformément à l'ASC 932<sup>(1)</sup>, s'établissent à 28,3 \$ /tøp en 2014 contre 26,1 \$ /tøp en 2013, une hausse qui s'explique principalement par la hausse des amortissements des immobilisations corporelles et par la hausse des coûts de production, principalement liée aux coûts de maintenance.

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE<sup>(2)</sup>) de l'Amont est de 10,7% en 2014 contre 13,8% en 2013.

## Résultats du secteur Raffinage-Chimie

Données opérationnelles <sup>(a)</sup>	2014	2013	2012
Volumes raffinés (kb/j)	1 775	1 719	1 786

(a) Y compris quote-part dans TotalErg. Le résultat relatif aux raffineries en Afrique du Sud, aux Antilles Françaises et en Italie est reporté dans le secteur Marketing & Services.

En 2014, les volumes raffinés sont en légère hausse de 3% par rapport à 2013, expliquée essentiellement par le démarrage de la

Raffinerie SATORP en Arabie Saoudite, à pleine capacité depuis août 2014.

Résultats (en M\$)	2014	2013	2012
Résultat opérationnel ajusté	2 739	1 766	1 873
Résultat opérationnel net ajusté	2 489	1 857	1 768
<i>dont Chimie de Spécialités</i>	629	583	491
Flux de trésorerie d'exploitation	6 302	4 260	2 726
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	4 028	2 974	2 789
Investissements	2 022	2 708	2 502
Désinvestissements au prix de cession	192	365	392
Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE)	15,0%	9,2%	8,7%

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Raffinage-Chimie s'élève à 2 489 millions de dollars en 2014, en hausse de 34% par rapport à 2013 alors que l'indicateur de marge de raffinage n'augmente que de 4% à 18,7 \$/t en 2014. Les plans de synergies et d'efficacité portent leurs fruits et le secteur a su s'adapter en Europe pour résister d'abord aux faibles marges du premier semestre puis tirer parti de l'environnement plus favorable de la seconde partie de l'année. L'environnement de la pétrochimie a

de plus été porteur en 2014, notamment aux États-Unis. Avec un ROACE<sup>(2)</sup> de 15% en 2014, le secteur a atteint son objectif de rentabilité avec un an d'avance sur la feuille de route fixée en 2011.

(1) FASB Accounting Standards Codification Topic 932, Extractive industries – Oil and Gas.

(2) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

## Résultats du secteur Marketing & Services

Données opérationnelles <sup>(a)</sup>	2014	2013	2012
Ventes de produits raffinés (kb/j)	1 769	1 749	1 710

(a) Hors négoce international (Trading) et ventes massives Raffinage et y compris quote-part dans TotalErg.

Les volumes de vente de 2014 sont en légère hausse par rapport à 2013, tirés par la hausse des ventes dans les zones en croissance qui compensent la baisse des ventes en Europe due principalement aux conditions climatiques.

Résultats (en M\$)	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	106 509	110 873	111 281
Résultat opérationnel ajusté	1 709	2 152	1 740
Résultat opérationnel net ajusté	1 254	1 554	1 069
<i>dont Énergies Nouvelles</i>	10	-	(212)
Flux de trésorerie d'exploitation	2 721	2 557	1 456
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	2 016	2 497	1 533
Investissements	1 818	1 814	1 671
Désinvestissements au prix de cession	163	186	196
Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE)	13,3%	16,1%	11,8%

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Marketing & Services en 2014 s'élève à 1 254 millions de dollars, en baisse de 19% par rapport à 2013. Cette baisse s'explique par l'impact des conditions climatiques sur les ventes du premier semestre en Europe et des marges plus basses en 2014, dans les réseaux européens notamment.

Le ROACE<sup>(1)</sup> du Marketing & Services est de 13,3% en 2014 contre 16,1% en 2013.

### Résultats de TOTAL S.A. en 2014

Le bénéfice de TOTAL S.A., société mère, s'établit à 6 045 millions d'euros en 2014 contre 6 031 millions d'euros en 2013.

### Proposition de dividende

Le Conseil d'administration du 11 février 2015, après avoir arrêté les comptes, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015 la distribution d'un dividende de 2,44 euros par action au titre de 2014, en hausse de 2,5% par rapport à 2013. Compte tenu des acomptes trimestriels décidés par le Conseil d'administration au titre des trois premiers trimestres 2014, le solde du dividende au titre de l'année 2014

s'élèverait à 0,61 euro par action, inchangé par rapport aux trois premiers acomptes de 2014. Le Conseil d'administration propose également d'offrir aux actionnaires la possibilité de recevoir le paiement de ce solde du dividende relatif à l'exercice 2014 en actions nouvelles de la Société en bénéficiant d'une décote de 10%<sup>(2)</sup>. Sous réserve de la décision par ladite assemblée, le solde serait détaché le 8 juin 2015 et le paiement en numéraire ou la livraison des actions éventuellement émises, selon l'option retenue, interviendrait à compter du 1er juillet 2015.

Le taux de distribution de TOTAL en 2014, calculé sur la base du résultat net ajusté, ressortirait ainsi à 58%.

(1) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

(2) Le prix d'émission de chaque action nouvelle sera égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action TOTAL S.A. lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'assemblée générale annuelle, diminuée du montant du solde du dividende et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.



## TRÉSORERIE ET CAPITAUX

### Capitaux à long terme et à court terme

Capitaux à long terme au 31 décembre (en M\$)	2014	2013	2012
Capitaux propres retraités <sup>(a) (b)</sup>	91 845	101 471	93 901
Dettes financières non courantes	45 481	34 574	29 392
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(1 319)	(1 418)	(2 145)
<b>Total net des capitaux non courants</b>	<b>136 007</b>	<b>134 627</b>	<b>121 148</b>

(a) La diminution des capitaux propres retraités constatée en 2014 s'explique notamment par la comptabilisation de (6 315) millions de dollars d'écarts de conversion de consolidation, dont (2 608) millions de dollars sur le rouble et (2 438) millions de dollars sur l'euro.

(b) Hypothèse de distribution d'un dividende au titre de 2014 de 2,44 euros par action.

Capitaux à court terme au 31 décembre (en M\$)	2014	2013	2012
Dettes financières courantes	10 942	11 193	14 535
Actifs financiers courants nets	(1 113)	(358)	(1 829)
<b>Dettes financières courantes nettes</b>	<b>9 829</b>	<b>10 835</b>	<b>12 706</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(25 181)	(20 200)	(20 409)

### Source et montant des flux de trésorerie

(en M\$)	2014	2013	2012
Flux de trésorerie d'exploitation	25 608	28 513	28 858
Investissements	(30 509)	(34 431)	(29 475)
Désinvestissements au prix de cession	6 190	6 399	7 543
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	179	2 153	-
<b>Cash flow net<sup>(1)</sup></b>	<b>1 468</b>	<b>2 634</b>	<b>6 926</b>
Dividendes versés	(7 462)	(7 284)	(6 793)
Rachats d'actions	(289)	(238)	(88)
<b>Ratio dette nette sur capitaux propres au 31 décembre</b>	<b>31%</b>	<b>23%</b>	<b>22%</b>

Le flux de trésorerie d'exploitation s'élève à 25 608 millions de dollars en 2014, en baisse de 10% par rapport à 2013, principalement dû à la chute du cours du Brent.

Le flux de trésorerie d'exploitation ajusté<sup>(2)</sup> s'établit à 24 597 millions de dollars en 2014, en baisse de 9% par rapport à 2013.

Le *cash flow net* du Groupe ressort à 1 468 millions de dollars en 2014 contre 2 634 millions de dollars en 2013. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse des flux de trésorerie d'exploitation entre les deux périodes, en partie compensée par la baisse des investissements nets.

(1) *Cash flow net* = flux de trésorerie d'exploitation – investissements nets (y compris les autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle).

(2) Flux de trésorerie d'exploitation au coût de remplacement, avant variation du besoin en fonds de roulement.

Le ratio dette nette sur capitaux propres s'établit au 31 décembre 2014 à 31,3% contre 23,3% au 31 décembre 2013. Cette augmentation s'explique, d'une part, par la hausse de la dette nette en raison de la baisse du flux de trésorerie d'exploitation ainsi que de la non-finalisation au 31 décembre 2014 des cessions Bostik, Totalgaz et des mines de charbon d'Afrique du Sud et, d'autre part, par la baisse des capitaux propres s'expliquant principalement par la variation des écarts de conversion et par le résultat net impacté négativement par les dépréciations d'actifs.

## Conditions d'emprunt et structure de financement

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars ou en euros selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Les dettes financières non courantes sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission.

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude de la capitalisation boursière, du taux de *Credit Default Swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière générale).

Une limite globale d'encours autorisée est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Pour réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, en particulier sur les *swaps* mis en place dans le cadre des émissions obligataires, le Groupe a également conclu des contrats d'appels de marge, avec ses contreparties significatives.

## Conditions d'utilisation des financements externes

Le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.), s'élève à 11 064 millions de dollars au 31 décembre 2014 (contre 11 581 millions de dollars au 31 décembre 2013), dont 10 764 millions de dollars ne sont pas utilisés (11 421 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2013).

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative. Le montant de ces lignes de crédit s'élève à 10 514 millions de dollars au 31 décembre 2014 (contre 11 031 millions de dollars au 31 décembre 2013), dont 10 514 millions de dollars ne sont pas utilisés (11 031 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2013).

Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe ; elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2014, de restriction à l'utilisation des capitaux dont bénéficient les sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les activités du Groupe.

## Sources de financement attendues

Le financement des investissements, du besoin en fonds de roulement et du paiement du dividende est assuré par la génération de *cash flow* des opérations, par des désinvestissements d'actifs et, le cas échéant, par l'émission nette d'emprunts.

Pour les années ultérieures et sur la base des conditions actuelles de financement offertes par les marchés financiers, la Société entend maintenir cette politique de financement des investissements et des activités du Groupe.

## RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

En 2014, TOTAL a engagé 1 353 millions de dollars dans la Recherche & Développement (R&D), contre 1 260 millions de dollars en 2013 et 1 034 millions de dollars en 2012. La dynamique de croissance des budgets de R&D engagée depuis 2004 a été maintenue.

Les effectifs consacrés aux activités de R&D se sont élevés à 4 840 personnes en 2014, contre 4 684 personnes en 2013 et 4 110 personnes en 2012.

Les enjeux de la R&D de TOTAL se déclinent en six axes :

- le développement des connaissances, des outils et de la maîtrise technologique permettant de découvrir et d'exploiter de façon rentable des ressources pétrolières et gazières technologiquement complexes pour répondre à la demande énergétique mondiale ;
- le développement et l'industrialisation de technologies du solaire, de la biomasse et du captage et stockage du CO<sub>2</sub> visant à préparer l'avenir énergétique ;
- le développement de matériaux et produits fonctionnels, innovants et compétitifs qui répondent aux besoins spécifiques des clients, facilitent l'émergence de fonctionnalités et de systèmes nouveaux, permettent le remplacement des matériaux actuels par des matériaux plus performants et intègrent les enjeux liés à l'amélioration de l'efficacité énergétique des utilisateurs, à la réduction de leur impact environnemental et de leur toxicité, et à la meilleure gestion de leur cycle de vie et de la valorisation des déchets ;
- le développement, l'industrialisation et l'amélioration de procédés compétitifs de premier niveau, pour la transformation des ressources pétrolières et gazières, du charbon et de la biomasse afin d'adapter le dispositif du Groupe à l'évolution des ressources et des marchés, d'améliorer sa fiabilité et la sécurité, de parvenir à une plus grande efficacité énergétique, de réduire son impact environnemental et de maintenir durablement les marges économiques du Groupe ;
- la compréhension et la mesure des impacts de l'activité et des produits du Groupe sur les milieux et les écosystèmes (eau, sol, air, biodiversité) ainsi que la valorisation des déchets afin de renforcer la sécurité environnementale dans le cadre de la réglementation et de réduire ces impacts pour tendre vers la durabilité des activités du Groupe ;
- la maîtrise et l'utilisation de technologies innovantes, comme les biotechnologies, les sciences des matériaux, les nanotechnologies, le calcul haute performance, les technologies de l'information et de la communication ou les techniques analytiques nouvelles.

Ces enjeux sont abordés en synergie au sein du portefeuille de projets. Ils se déclinent de façon différenciée selon les secteurs.

Depuis 2009, la structure en charge du développement de PME spécialisées dans les technologies innovantes dans le domaine de l'énergie et des *cleantech* gère un portefeuille en croissance régulière. Il a été complété par un dispositif de prêts à des PME innovantes développant des technologies d'intérêt pour le Groupe.

### Amont

Dans l'Exploration-Production, outre l'optimisation continue des développements en offshore profond et de la valorisation des ressources gazières, TOTAL poursuit l'amélioration sur le long terme de ses technologies d'exploration, d'acquisition et d'imagerie sismiques, de caractérisation des réservoirs d'hydrocarbures et de simulation de leur comportement au cours de l'exploitation, notamment pour les réservoirs à faible perméabilité, les réservoirs très enfouis et les réservoirs carbonatés.

Une inflexion est donnée pour renforcer l'activité en offshore profond vers de plus grandes profondeurs d'eau d'une part, et sur de plus grandes distances de transport des productions multiphasiques d'autre part, en plein accord avec les objectifs ambitieux de l'Exploration-Production, et en support d'actifs majeurs à fort contenu technologique tels que Libra au Brésil.

L'amélioration de la récupération des huiles dans les réservoirs matures ainsi que la récupération des huiles lourdes et des bitumes et la réduction de leurs impacts environnementaux restent deux sujets de recherche actifs.

L'activité de la R&D s'intensifie dans le domaine des ressources non conventionnelles, avec une attention toute particulière sur la gestion de l'eau dans l'ensemble du cycle de production et sur la recherche d'alternatives à la fracturation hydraulique. De plus, de nouvelles technologies d'exploitation des schistes bitumineux par pyrolyse sont en cours de développement, tant *in situ* qu'*ex situ*.

Le projet de captage par oxycombustion et stockage de CO<sub>2</sub> dans le réservoir déplété de Rousse à Lacq (France) est désormais en phase de *monitoring* suite à la fin de l'injection, effective en avril 2013. La méthodologie de caractérisation des réservoirs dans ce contexte d'injection est maîtrisée. De nouvelles voies de captage font l'objet de projets nouveaux.

Enfin, les technologies de la gestion des eaux associées à la production des hydrocarbures font toujours l'objet d'un effort soutenu de R&D. Ce sujet est désormais intégré dans un grand programme dédié au développement durable.

Dans Gas & Power, le programme de développement de nouvelles solutions pour le GNL (Gaz Naturel Liquéfié) se poursuit.



## Raffinage-Chimie

### Raffinage-Chimie (hors spécialités)

La R&D a pour mission de soutenir le développement à moyen et long terme de l'activité Raffinage-Chimie. Elle contribue ainsi à la différenciation technologique de cette activité par l'élaboration, la mise en place et la valorisation de programmes de R&D performants qui ouvrent la voie à l'industrialisation des connaissances, des procédés et des technologies.

En cohérence avec la stratégie du Raffinage-Chimie, la R&D porte une attention toute particulière aux quatre grands défis suivants : tirer profit des charges différenciées, mieux valoriser les actifs, continuer à mettre au point des produits innovants, et développer des produits biosourcés. Les orientations à moyen terme du portefeuille de projet, et son plan de déploiement contribueront à la différenciation technologique du Raffinage-Chimie.

Afin de tirer profit des charges différenciées, la part des activités de R&D consacrée au traitement de bruts plus diversifiés est considérablement renforcée, à travers une meilleure compréhension de l'effet produit par les charges sur les équipements et les procédés au niveau moléculaire. La R&D lance de nouveaux programmes ambitieux afin de mettre au point des technologies différenciées permettant de produire des carburants liquides, des monomères et intermédiaires à partir de gaz.

La R&D développe savoirs et technologies afin de mieux valoriser les actifs. Les efforts fournis se concentrent sur les programmes axés sur la flexibilité et la disponibilité des installations. La modélisation avancée des charges et des procédés permet aux unités de surmonter leurs contraintes liées au traitement et de fonctionner en tenant compte de ces contraintes en temps réel. Les recherches menées sur les catalyseurs permettent d'augmenter leur résistance aux poisons, d'améliorer la stabilité catalytique et d'allonger la durée de cycle à moindre coût. Des programmes sont mis en place afin de mieux valoriser les résidus lourds.

Pour répondre aux préoccupations liées à l'acceptabilité sociale et environnementale, la R&D concentre ses efforts sur la réduction des émissions, avec pour objectif d'aboutir à des installations dont l'impact sur l'environnement serait limité. Anticipant les problèmes qui se posent sur le long terme et la valeur du CO<sub>2</sub>, la R&D met au point des technologies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre à travers le captage et à valoriser le CO<sub>2</sub> par sa conversion.

L'offre de produits innovants est un enjeu essentiel de la recherche sur les polymères. La R&D s'appuie sur sa connaissance des métallocènes et de la bimodalité pour mettre au point des polymères différenciés de grande consommation, présentant des propriétés qui leur permet de remplacer des matériaux plus lourds et de concurrencer les polymères techniques. Des polymères de niche à valeur ajoutée sont également mis au point, qu'il s'agisse de mélanges, de *compounds* ou de composites. Les efforts de diversification vers des produits « verts » se concentrent principalement

sur les bioproduits plébiscités par le marché : biomonomères, biointermédiaires et biopolymères. La R&D mise sur l'acide polylactique pour lancer sur le marché de nouveaux polymères disposant de propriétés améliorées. Par ailleurs, la mise au point de mélanges, de *compounds* et de composites permet d'élargir le champ d'application des polymères à base d'acide polylactique.

En ce qui concerne les biocarburants, la R&D s'est concentrée sur la gazéification et le co-traitement pour produire des carburants liquides à partir de la biomasse. La R&D prête également une attention particulière aux questions relatives aux mélanges et à la qualité des produits que soulève l'utilisation de biomolécules.

L'utilisation efficace des ressources et la gestion des plastiques en fin de cycle de vie sont des sujets qui suscitent de plus en plus d'intérêt. La R&D met donc au point des technologies permettant d'utiliser de manière plus efficace les plastiques comme charges.

### Chimie de Spécialités

La R&D en chimie est stratégique pour les produits de spécialités. Elle se développe en étroite relation avec les besoins des filiales et les clients industriels.

L'innovation matériau chez Hutchinson ouvre de nouvelles perspectives de croissance : développement de formules caoutchouc ou thermoplastiques abouties, développement de nouvelles formulations de matières autour des structures composites, ou des applications thermiques.

Par ailleurs, la croissance et la R&D s'appuient sur les thèmes de l'allègement, de véhicules plus électriques, de la mécatronique, de l'efficacité énergétique. En 2014, Hutchinson a créé dans l'enceinte du centre de recherche deux nouvelles plateformes : CTeC dédié aux structures composites, et MHuST dédié aux développements mécatronique embarquée.

Atotech est un des leaders mondiaux des systèmes de production intégrés (chimie, équipement, savoir-faire et service) en finition des surfaces métalliques et en fabrication des circuits intégrés. Compte tenu des enjeux environnementaux liés aux produits de métallisation, près de la moitié des projets de R&D d'Atotech visent à développer des technologies toujours plus propres et à créer les conditions d'un développement durable de ces industries.

## Marketing & Services

### Marketing & Services

En 2014, la R&D du Marketing & Services a décliné sa feuille de route en liaison avec ses ambitions et révisé son organisation interne.

Deux grandes plateformes thématiques ont été retenues : la réduction de l'empreinte environnementale des produits, et l'amélioration de la durabilité des équipements de ses clients finaux. Elles se déclinent en travaux de développement de la manière suivante : économie de carburant pour les clients (carburants, lubrifiants, additifs), compétitivité et nouvelles offres (lubrifiants,

bitumes, fluides spéciaux), anticipation des évolutions réglementaires (lubrifiants Marine, carburants aviation), et incorporation de molécules biosourcées (lubrifiants, carburants compétition).

Des travaux fondamentaux fournissent les idées nécessaires à la conception et au développement des produits de rupture qui sont un des objectifs que le Marketing & Services a confié à la R&D. Des détachements internationaux ont pour la première fois été mis en place pour apporter au savoir-faire du Marketing & Services les meilleures compétences scientifiques.

Le nombre de coopérations scientifiques internationales a fortement crû en 2014, et plusieurs chercheurs de nationalités étrangères ont été recrutés dans le Centre de Recherche de Solaize.

Le Centre Technique Asie-Pacifique, basé en Inde, a réalisé en 2014 sa première année de production de résultats, principalement pour les lubrifiants, mais aussi pour les fluides spéciaux, les bitumes, les additifs carburants et les carburants eux-mêmes. Il est également centre de compétence global pour les lubrifiants textile et deux-roues.

En 2014, les travaux de développement et de démonstration des bénéfiques clients des nouvelles formules carburants *Excellium* ont été finalisés. Ces développements orientés sur l'axe « propreté moteur » intègrent une nouvelle technologie détergente développée en interne. L'évaluation de la formule *Excellium* sur camion Scania par le groupe UTAC-CERAM suivant le protocole certificat d'économie d'énergie (CEE) a montré un gain de consommation de 4%.

Les résultats des développements *Excellium* ont également servi de base à la nouvelle formulation *Total Traction Premier* développée pour Total France.

Dans le domaine des additifs de spécifications Raffinage, de nouveaux copolymères à blocs ont été synthétisés pour l'amélioration de la tenue à froid des distillats.

La gamme de lubrifiants *Fuel Economy* continue de se développer avec de nombreux nouveaux produits répondant aux cahiers des charges des constructeurs cibles pour le métier Total Lubrifiants dans tous les secteurs d'application (automobile, marine et industries). De nouveaux lubrifiants marins pour moteurs deux temps sont développés pour anticiper les évolutions des exigences fuel (très bas taux de soufre en zone côtière) et émissions. Les travaux pour lubrifiants visent aussi à accompagner le développement international et la croissance des volumes de lubrifiants vendus. Le nombre de constructeurs dont les moteurs sont implantés sur les bancs moteurs du centre de recherche pour évaluation de ses lubrifiants ne cesse de croître avec un point fort en 2014 concernant les constructeurs allemands.

Pour répondre aux enjeux de compétitivité, de logistique durable et de développement géographique, les travaux ont porté sur : l'optimisation des formules de bitumes routiers, le démarrage d'études sur la possibilité de transporter le bitume sous forme solide et la mise au point de formules de Styrelf en Russie. Les

travaux de formulation et d'industrialisation d'un bitume de spécialité pour application industrielle se sont poursuivis avec succès.

La *Federal Aviation Administration* (FAA) a retenu la proposition d'Avgas sans plomb qui sera évaluée comparativement à trois autres propositions concurrentes.

Une meilleure compréhension du procédé catalytique de production des fluides et de leurs applications s'est traduite par le dépôt de nouvelles demandes de brevets.

Enfin, le savoir-faire et la réactivité des chercheurs ont été source de succès en compétition en développant des produits adaptés au nouveau moteur Renault V6 en Formule 1, en particulier des carburants contenant des biohydrocarbures qui auront permis les victoires des Grands Prix du Canada, de Belgique et de Hongrie.

### Énergies Nouvelles

L'effort de R&D des Énergies Nouvelles porte d'une part sur la chaîne de valeur du solaire depuis le silicium jusqu'aux systèmes de gestion de l'électricité photovoltaïque et, d'autre part sur le développement de voies biotechnologiques de transformation de la biomasse en produits pour les marchés du Groupe.

Dans le domaine du solaire, la R&D vise à améliorer les procédés de production des cellules et des modules de SunPower, afin d'en réduire le coût, mais également d'en augmenter l'efficacité et la fiabilité. Elle prépare également les futures générations de cellules photovoltaïques, dans le cadre de plusieurs partenariats stratégiques entre les équipes de TOTAL et des instituts de recherche universitaires reconnus. En particulier, TOTAL est partenaire fondateur de l'Institut Photovoltaïque d'Île-de-France, un projet ambitieux qui se met en place au sein du campus Paris-Saclay.

Sur l'aval de la chaîne de valeur solaire, la R&D suit le développement des technologies de stockage stationnaire à bas coût. Elle prépare également les activités d'offre d'électricité solaire et de services associés pour les marchés résidentiels, via le développement d'outils logiciels et d'algorithmes pour la gestion intelligente de la production et de la consommation d'électricité au sein de la maison, mais aussi l'intégration et le test de systèmes associant photovoltaïque, stockage, contrôle de la demande, ainsi que des pilotes permettant d'évaluer et d'améliorer systèmes et algorithmes au contact des clients.

En ce qui concerne les biotechnologies, le Groupe développe des voies de transformation des sucres en biocarburants et molécules d'intérêt pour la chimie, ainsi que des procédés de déconstruction de la lignocellulose en sucres. Le Groupe s'est doté de laboratoires propres, dont un centre de compétences sur la fermentation et un laboratoire conjoint avec le Marketing & Services alloué aux spécialités biosourcées, et d'une équipe de recherche dédiée. Cette dernière pilote un réseau de partenariats avec des laboratoires de recherche et des startups aux États-Unis et en Europe. Le partenaire principal du Groupe est la société américaine Amyris cotée au NASDAQ, dont le Groupe est actionnaire (17,23% au 31 décembre 2014).

## Environnement

Les enjeux environnementaux sont communs à l'ensemble du Groupe et pris en compte dans chacun des projets. L'effort de R&D vise à assurer la gestion optimale du risque environnemental notamment en ce qui concerne :

- la gestion de l'eau, en réduisant notamment l'utilisation de l'eau provenant des milieux naturels continentaux et les rejets conformément à l'évolution de la réglementation locale, nationale ou internationale ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre en améliorant l'efficacité énergétique et le suivi du captage et de stockage de CO<sub>2</sub> et de ses éventuels effets sur le milieu naturel ;
- la détection et la réduction des émissions dans l'air et la simulation de leur dispersion ;
- la prévention de la pollution des sols et le respect de la conformité réglementaire concernant les aspects historiques et la réhabilitation des sites ;
- l'évolution des différents produits du Groupe et la maîtrise de leur cycle de vie, notamment en relation avec le règlement *Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals* (REACH).

## Dispositif de Recherche & Développement

Le Groupe vise à accroître l'effort de R&D dans tous les secteurs et sur des thèmes et technologies abordés de façon transverse. Une attention constante est portée aux synergies de R&D entre les secteurs.

Le Groupe dispose de vingt-deux centres de R&D dans le monde et participe à environ 1 000 partenariats avec d'autres groupes industriels, des universitaires ou des organismes spécifiques de recherche particulièrement approfondis. Le Groupe bénéficie en outre d'un réseau constamment renouvelé de conseillers scientifiques répartis dans le monde qui assurent une activité de veille et de conseil pour ses activités de recherche et développement. Le partenariat de longue durée avec des universités et des laboratoires universitaires jugés stratégiques en Europe, aux États-Unis, au Japon ou en Chine, et le partenariat avec des PME innovantes font partie des approches du Groupe.

Chaque secteur d'activité du Groupe mène une politique active de propriété industrielle afin de protéger ses développements, de s'assurer la possibilité de développer ses activités et de permettre la mise en valeur de ses atouts technologiques auprès de ses partenaires. En 2014, plus de 300 brevets ont été déposés par le Groupe.



Opérateurs extérieurs sur la raffinerie Satorp à Jubail, Arabie Saoudite.

## TENDANCES ET PERSPECTIVES

### Perspectives

En réponse à la récente chute des prix du pétrole, TOTAL a lancé un ambitieux plan d'ajustement. Ce plan inclut des réductions significatives d'investissements organiques<sup>(1)</sup>, de coûts opérationnels et du budget d'exploration, ainsi que l'accélération de son programme de cessions.

Le Groupe prévoit de réduire de plus de 10% ses investissements organiques de 26,4 milliards de dollars en 2014 à 23-24 milliards de dollars en 2015, en diminuant les investissements sur ses développements *brownfield* devenus moins rentables. En matière de coûts opérationnels, le programme triennal visant à des économies de 2 milliards de dollars en 2017 est renforcé sur l'Amont dès 2015. Les réductions initialement envisagées de 800 millions de dollars sont portées en 2015 à 1,2 milliard de dollars, soit une hausse de 50%. Le budget d'exploration est quant à lui réduit d'environ 30%, passant à 1,9 milliard de dollars en 2015.

L'objectif de cessions de 15 à 20 milliards de dollars entre 2012 et 2014 a été atteint. TOTAL prévoit d'accélérer son programme de cessions de 10 milliards de dollars sur la période 2015-17 pour le réaliser à hauteur de 5 milliards de dollars en 2015 et bénéficiera par ailleurs de la finalisation des cessions d'ores et déjà signées pour environ 4 milliards de dollars.

Dans l'Amont, le Groupe est mobilisé sur l'exécution de ses projets et démarrera dans l'année huit projets majeurs, dont trois sont entrés en production au mois de janvier. Ces démarrages, auxquels s'ajoutent les volumes d'ADCO, contribueront à une croissance de la production du Groupe supérieure à 8% en 2015.

Par ailleurs, le Groupe continue de réduire son exposition au marché européen où des surcapacités de raffinage persistent.

Dans ce cadre, le Groupe annonce le projet de réduction de capacité de la raffinerie de Lindsey au Royaume-Uni et annoncera le plan d'adaptation du raffinage français au printemps 2015.

Avec la baisse des prix du Brent, l'industrie pétrolière est entrée dans un nouveau cycle. Dans ce contexte, TOTAL met en place une réponse forte et immédiate générant 8 milliards de dollars de cash sur 2015 et réduit ainsi son point mort cash de 40 \$/b sans compromettre la priorité donnée à la sécurité.

Enfin, le bilan financier du Groupe reste solide, tout en maintenant des efforts d'investissements importants pour générer la croissance à venir, ce qui lui permet d'avoir accès à des conditions très favorables de financement sur les marchés.

Comme il l'a déjà démontré par le passé, TOTAL saura s'adapter pour faire face à cette période de bas prix tout en préparant un rebond dont pourront bénéficier ses actionnaires.

### Risques et incertitudes

Les activités du Groupe demeurent soumises aux risques habituels des marchés (sensibilité aux paramètres d'environnement des marchés des hydrocarbures et des marchés financiers), aux risques industriels et environnementaux liés à la nature même de ses activités, ainsi qu'aux risques de nature politique ou géopolitique liés à sa présence mondiale dans la plupart de ses activités.

Par ailleurs, la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction générale du Groupe et qui prévoient la centralisation des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers.

### Sensibilité des résultats 2015 aux paramètres d'environnement

Paramètres d'environnement <sup>(a)</sup>	Scénario retenu	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel ajusté	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté
\$/€	1,30 \$/€	-0,1 \$ par €	+0,7 G\$	+0,2 G\$
Brent	60 \$/b	+10 \$/b	+3,1 G\$	+1,7 G\$
Marge de raffinage européenne ERMI	25 \$/t	+1 \$/t	0,08 G\$	0,05 G\$

(a) Sensibilités mises à jour une fois par an, à l'occasion de la publication des résultats du 4<sup>e</sup> trimestre de l'année précédente. Les sensibilités indiquées sont des estimations préparées sur la base de la vision actuelle de TOTAL de son portefeuille 2015. Les résultats réels peuvent varier significativement des estimations qui résulteraient de l'application de ces sensibilités. L'impact de la sensibilité €-\$ sur le résultat opérationnel ajusté est attribuable pour 60% à l'Exploration-Production. L'impact de la sensibilité €-\$ sur le résultat opérationnel net ajusté est attribuable pour 90% au Raffinage-Chimie.

(1) Les investissements hors acquisitions, y compris la variation des prêts non courants



## CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS

Le 29 janvier 2015, TOTAL a obtenu une participation de 10% dans la nouvelle concession ADCO en Abou Dabi (Émirats arabes unis) pour une durée de quarante ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle couvre les quinze principaux champs à terre d'Abou Dabi et représente plus de la moitié de la production de l'Émirat. TOTAL se voit confier le rôle de leader technique (*Asset Leader*) sur le champ de Bu Hasa et le groupe de champs Southeast (couvrant les champs de Sahil, Asab, Shah, Qusahwira et Mender), qui représentent environ les deux tiers de la production d'ADCO. La production complète estimée d'ADCO devrait s'élever à environ 1,6 million de barils par jour (Mb/j) en 2015, avec pour objectif de la porter à 1,8 Mb/j à compter de 2017. En étant la première compagnie internationale à entrer dans la nouvelle concession d'ADCO, TOTAL démontre sa capacité à accéder à des ressources dans de bonnes conditions et à lier des partenariats forts dans une région stratégique offrant de nombreuses options de développement.

Le 2 février 2015, TOTAL a finalisé la cession de sa filiale d'adhésifs Bostik à Arkema. Les effets comptables de cette cession, survenue postérieurement à la clôture des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, seront traduits dans les états financiers consolidés intermédiaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 de TOTAL S.A.

À l'exception des événements mentionnés ci-dessus dans le rapport de gestion (chapitre 3)<sup>(1)</sup>, dans la description des activités du Groupe (chapitre 2)<sup>(1)</sup> ou dans la présentation des procédures judiciaires et d'arbitrage (point 4. du chapitre 4)<sup>(1)</sup>, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2014, date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés par la Société.

(1) Se reporter au Document de Référence 2014



Le relais Mille étangs à Luant.

# RÉSULTATS FINANCIERS

## de la Société au cours des cinq derniers exercices

	2014	2013	2012	2011	2010
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social (en milliers d'euros)	5 963 169	5 944 195	5 914 833	5 909 418	5 874 102
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 385 267 525	2 377 678 160	2 365 933 146	2 363 767 313	2 349 640 931
Nombre d'actions futures à créer :					
- options de souscription d'actions	16 635 411	25 356 113	32 462 382	44 632 912	49 267 826
- options et actions Elf Aquitaine bénéficiant de la garantie d'échange en actions TOTAL	-	-	-	-	-
- plan mondial d'attribution gratuite d'actions	-	873 475	974 900	2 494 525	2 579 225
<b>II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires commercial hors taxes	10 632 425	14 295 556	14 127 247	12 102 415	8 347 108
Provisions pour participation et intéressement des salariés au titre de l'exercice	49 600	61 000	55 000	51 000	48 000
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	6 044 542	6 031 467	6 519 782	9 766 284	5 840 088
Report à nouveau antérieur	10 684 795	10 291 083	9 314 000	4 916 078	4 425 753
Résultat à affecter	16 729 337	16 322 550	15 833 782	14 682 362	10 265 841
Résultat distribué y compris acompte sur dividendes	5 866 069	5 661 590	5 581 925	5 392 829	5 384 541
Report à nouveau	10 863 268	10 660 960	10 251 857	9 289 533	4 881 300
<b>III - Résultats par action (en euros)</b>					
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions <sup>(a)</sup>	3,57	3,06	3,44	4,80	2,90
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions <sup>(a)</sup>	2,65	2,66	2,88	4,33	2,60
Dividende net attribué à chaque action	2,44	2,38	2,34	2,28	2,28
<b>IV - Personnel (en milliers d'euros, excepté pour l'effectif des salariés)</b>					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice <sup>(b)</sup>	7 261	7 193	7 076	7 001	6 809
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 045 114	1 007 778	954 487	910 707	815 269
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	389 799	374 378	383 844	331 248	311 114

(a) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre moyen d'actions pondéré dilué sur l'année, en excluant les actions d'autocontrôle et d'autodétention.

(b) Y compris les collaborateurs en congé de fin de carrière ou en préretraite (Dispenses d'activité : 79 personnes en 2010, 89 personnes en 2011, 96 personnes en 2012, 89 personnes en 2013 et 89 personnes en 2014).

# OBSERVATIONS

## du Comité Central d'Entreprise

Observations du CCE UES Amont Holding TOTAL  
pour l'Assemblée générale de TOTAL S.A. du 29 mai 2015  
(adoptées à l'unanimité des élus en séance plénière du CCE du 8 avril 2015)

**Les élus du Comité Central d'Entreprise profitent de ce rendez-vous annuel important pour adresser quelques messages aux actionnaires de TOTAL S.A.**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous sommes 92 000 salariés à travers le monde qui relevons les défis énergétiques de demain et illustrons notre slogan : *Committed to better Energy*\*. A votre manière également, en tant qu'actionnaire de notre Groupe, vous participez à cette vision. Nous vous en remercions.

Au moment de statuer sur les résultats de 2014, nous souhaitons avoir une pensée particulière pour notre regretté Président Directeur Général, qui incarnait si bien ce slogan. Son énergie et son charisme laissent un souvenir indélébile dans les valeurs qu'il nous a transmises. Nous notons également que dans ces circonstances tragiques si difficiles, le Groupe démontre une nouvelle fois, s'il en est besoin, la robustesse de sa gouvernance.

Le deuxième événement de 2014 qui retient notre attention est la forte baisse du prix des hydrocarbures liquides. Dans ce nouveau contexte, le Groupe a adapté sa stratégie et des plans d'économies ont été mis en place.

L'année 2015 démarre avec quelques signes positifs. A l'Amont, la signature de la concession d'ADCO et le démarrage de plusieurs projets nous confortent dans la capacité de notre Groupe à traverser cette période moins favorable pour en ressortir renforcé vis-à-vis de nos concurrents. La réorganisation de la division Exploration nourrit un dessein similaire : préparer au mieux nos productions de demain. Même si le regroupement par thématique géographique est pertinent, nous attendons la mise en place de cette organisation afin d'en apprécier le futur fonctionnement.

Côté Raffinage-Chimie, des réductions importantes de capacités sur la raffinerie de Lindsay (UK), et surtout sur la Raffinerie de Provence ou encore des réorganisations sur le site de Donges sont en cours. Les instances du personnel veillent à ce que ces mutations soient accompagnées de projets industriels de nature à pérenniser les sites, qu'elles soient réalisées dans des conditions acceptables et que chaque salarié concerné puisse continuer à exercer un métier en adéquation avec ses compétences et son cadre de vie. Nous espérons que ces efforts permettront de restaurer les marges du marché européen, fortement concurrencées par l'outil nord-américain qui bénéficie de charges et combustibles avantageux.

Quant au Marketing & Services, il poursuit son développement international en s'appuyant sur la qualité de ses produits et de ses équipes.

Enfin, nous attendons du Groupe qu'il s'implique toujours plus concrètement dans la lutte contre le changement climatique, notamment dans son apport à la COP21 cette année et dans la transition énergétique en France.

A l'occasion de l'Assemblée Générale des actionnaires de TOTAL du 29 mai 2015, **les élus du Comité Central d'Entreprise attirent l'attention des actionnaires sur la nécessité d'un partage équitable entre les différentes parties prenantes de l'entreprise, de façon à ne pas en obérer le devenir.**

**TOTAL a beaucoup investi ces dernières années** : en moyenne 5 milliards d'euros par an d'investissements nets de 2000 à 2004, puis 10 milliards de 2005 à 2009, avec une envolée de ces investissements à partir de 2010 pour atteindre quasiment 20 milliards d'euros en 2013.

**TOTAL a beaucoup augmenté le service du dividende depuis 2000**. De 1,6 G€ en 2000, il atteint aujourd'hui 5,8 G€, soit une augmentation moyenne de 9,6 % par an sur la période.

Pour réaliser son programme d'investissements qui a atteint des records ces dernières années et continuer de servir un dividende très élevé, **TOTAL a cédé de nombreux actifs.**

**Les coûts de réalisation des projets et d'opérations ont beaucoup augmenté ces dernières années**, de l'ordre de 7 % par an ; **ce qui a conduit TOTAL à lancer une opération « Culture Coûts »** en mars 2014 afin de maîtriser et réduire ces coûts.

**Le PDG, Christophe de Margerie a présenté cette opération lors de l'Assemblée Générale de mai 2014, tout en prenant le soin de préciser** : « TOTAL, et je l'espère avec le soutien de nos collègues concurrents, s'est lancé dans un vaste plan d'économies, **mais économie ne veut pas dire**, parce que je sens déjà quelques soucis venir, **de faire tout cela sur le dos de nos salariés. Non, c'est clairement sur une maîtrise de nos investissements.** »

En effet, ce qui a le moins augmenté depuis 2000, ce sont les frais de personnel. Au niveau du Groupe, ceux-ci étaient de 6,5 G€ en 2000 et de 7,1 G€ en 2013 ; soit une augmentation moyenne sur la période de 0,7 % par an.



**Confronté à une conjoncture dégradée depuis fin 2014**, TOTAL fait le choix de **revoir à la baisse** son programme d'**investissements**, de **ne pas réduire le service du dividende** mais de l'augmenter au contraire de 2,5 % au titre de 2014. En revanche **les craintes exprimées par Christophe de Margerie se concrétisent car les économies faites sur le dos des salariés ne cessent de se multiplier**, mettant à mal le contrat social du personnel et plus particulièrement celui des expatriés.

**Réduire le contrat social du personnel pour toujours mieux servir les actionnaires n'est ni équitable ni acceptable.** Cette politique à courte vue met en péril la motivation et l'engagement des salariés, qui sont des éléments nécessaires au succès et du devenir de l'entreprise.

**Si des efforts doivent être faits, ils doivent être partagés. Or tel n'est pas le cas. Les termes du partage entre actionnaires et salariés n'ont cessé de se dégrader depuis 2000 :**

- ce qui a le plus augmenté depuis 2000, c'est le coût du service du dividende (+ 9,6 % par an, en moyenne) ;
- ce qui a le moins augmenté, ce sont les frais de personnel (+ 0,7% par an, en moyenne).

**Ce qui met aujourd'hui la société en difficulté, c'est la combinaison du niveau de dividende désormais fort élevé et que la Direction ne veut surtout pas baisser, avec la très forte hausse de nos investissements et le tarissement de nos actifs mobilisables.**

**L'association des actionnaires aux résultats de leur entreprise est normale et légitime**, mais ne doit pas obérer le devenir de l'entreprise. **Notre volonté est d'obtenir un partage équitable** entre les actionnaires, les dirigeants (qui ont un peu trop tendance à s'octroyer la part du lion) et un personnel auquel on demande toujours plus d'efforts avec à présent une remise en cause de son contrat social et des menaces croissantes sur son emploi.

**Il importe donc que TOTAL revoit sa politique quant aux termes du partage :**

- les réductions de coûts doivent porter sur les investissements et les opérations et non sur le personnel ;
- le maintien du dividende, voire son augmentation, ne sont acceptables que si le contrat social du personnel est maintenu, voire amélioré.

**Ce dernier point est une condition indispensable de l'association et du pacte entre personnel, dirigeants et actionnaires pour faire de TOTAL une entreprise qui gagne !**

Les élus du Comité Central d'Entreprise

\* Committed to better Energy : engagés vers une meilleure énergie



Chantier d'installation de panneaux solaires Sunpower chez Sasyunkan co, Kumamoto, Japon.



# RAPPORT

## du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire afin notamment de soumettre à votre approbation, les résolutions concernant les comptes annuels, l'autorisation d'opérer sur les actions de la Société, le renouvellement du mandat de deux administrateurs, la nomination du Directeur Général comme administrateur, les engagements relatifs au Directeur Général. Au total, douze résolutions sont soumises à votre vote par votre Conseil d'administration.

Toutes les résolutions présentées relèvent de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire.

### Approbation des comptes annuels et affectation du résultat

La **première résolution** a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice 2014.

La **deuxième résolution** a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2014.

La **troisième résolution** a pour objet de déterminer l'affectation du résultat.

Il vous est proposé de fixer le dividende au titre de l'exercice 2014 à 2,44 euros par action. Nous vous rappelons que trois acomptes sur dividende d'un montant de 0,61 euro par action ont été mis en paiement respectivement les 26 septembre 2014, 17 décembre 2014 et 25 mars 2015. En conséquence, le solde à distribuer est de 0,61 euro par action. Ce solde du dividende sera détaché de l'action sur Euronext Paris le 8 juin 2015 et mis en paiement le 1er juillet 2015.

Nous vous proposons également, en application de l'article 20 des statuts, une option entre le paiement en numéraire ou en actions nouvelles de ce solde du dividende, l'un et l'autre choix étant exclusifs l'un de l'autre.

Cette option permettrait aux actionnaires, en cas d'exercice pour le paiement du solde du dividende en actions, de recevoir de nouvelles actions de la Société avec une décote.

Les actions ainsi émises porteront jouissance immédiate et donneront ainsi droit à toute distribution décidée à compter de leur date d'émission.

Le prix d'émission des actions sera égal à un prix correspondant à 90% de la moyenne des vingt premiers cours cotés sur le marché Euronext Paris précédant le jour de l'Assemblée générale diminuée du montant net de l'acompte sur dividende et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

L'option pour le solde du dividende en actions pourra être exercée du 8 juin 2015 au 22 juin 2015 inclus. A défaut d'avoir exercé cette option dans ce délai, les actionnaires recevront en numéraire le solde du dividende qui leur sera dû. La date de détachement du solde du dividende de l'action est fixée au 8 juin 2015. La date de paiement en espèce ou de livraison des actions est fixée au 1er juillet 2015.

Tous pouvoirs seront donnés au Conseil d'administration avec faculté de délégation, à l'effet de prendre toutes dispositions nécessaires au paiement du solde du dividende en actions, de constater l'augmentation de capital qui en résultera et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Le nombre maximum d'actions susceptibles de bénéficier du dividende au titre de l'exercice 2014 s'élève à 2 404 126 600, correspondant au nombre d'actions composant le capital de TOTAL S.A. au 31 décembre 2014, soit 2 385 267 525 actions, augmenté du nombre maximal d'actions susceptibles d'être créées et de donner droit au dividende au titre de l'exercice 2014, à savoir les 859 075 actions créées ou susceptibles d'être créées par levée d'options de souscription d'actions de la Société attribuées dans le cadre du plan décidé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 septembre 2011 ainsi que les actions susceptibles d'être créées au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés décidée par le Conseil du 29 juillet 2014, dans la limite de 18 000 000 d'actions.

Le montant maximal susceptible d'être versé à ces 2 404 126 600 actions au titre du dividende de 2,44 euros par action s'élève à 5 866 068 904 euros.

Si, lors de la mise en paiement du solde du dividende, le nombre d'actions ouvrant droit à dividende au titre de l'exercice 2014 était inférieur au nombre maximum d'actions susceptibles de bénéficier du dividende indiqué ci-dessus, le bénéfice correspondant au solde du dividende qui n'a pas été versé au titre de ces actions, serait affecté au compte "Report à nouveau".

Par ailleurs, il est précisé, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, que les trois acomptes de 0,61 euro par action relatifs à l'exercice 2014 déjà versés, ainsi que le solde à distribuer de 0,61 euro par action, sont éligibles à l'abattement

de 40 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. En outre, en vertu de l'article 117 quater du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent, dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, des dividendes éligibles à cet abattement de 40 %, sont soumises depuis le 1er janvier 2013 à un prélèvement obligatoire sur les dividendes bruts aux taux de 21%, hors prélèvements sociaux. Toutefois les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 du Code général des impôts, est inférieur à 50 000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater de ce même Code. Ce prélèvement obligatoire est un acompte d'impôt sur le revenu. Il est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, il est restitué. Ainsi, le prélèvement acquitté en 2015 sera imputable sur l'impôt dû en 2016 à raison des revenus perçus en 2015.

Il est rappelé que le dividende versé au titre des trois exercices précédents s'est établi ainsi :

	2013	2012	2011
<b>Dividende global (en millions d'euros)</b>	5 637,8	5 542,7	5 368,4
<b>Montant du dividende <sup>(a)</sup> (en euros par action)</b>	2,38	2,34	2,28
<b>Montant de l'acompte <sup>(a)</sup> (en euros par actions)</b>	0,59 (b) 0,59 (c) 0,59 (d)	0,57 (b) 0,59 (c) 0,59 (d)	0,57 (b) 0,57 (c) 0,57 (d)
<b>Solde du dividende <sup>(a)</sup> (en euros par action)</b>	0,61	0,59	0,57

(a) Montants éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

(b) 1<sup>er</sup> acompte

(c) 2<sup>e</sup> acompte

(d) 3<sup>e</sup> acompte

## Option de paiement en actions relatif aux acomptes du dividende de l'exercice 2015

Nous vous proposons également par la **quatrième résolution**, qu'en cas de distribution d'un ou plusieurs acomptes relatif(s) au dividende de l'exercice 2015 qui serai(en)t décidé(s) par le Conseil d'administration, il devra être proposé à chaque actionnaire, une option entre le paiement en numéraire ou en actions de ce(s) acompte(s) sur dividende, l'un et l'autre choix étant exclusifs l'un de l'autre.

En cas d'exercice de l'option pour le paiement en actions de l'acompte sur dividende qui pourrait être décidé, les actionnaires

pourront recevoir de nouvelles actions de la Société avec une décote par rapport à la moyenne du cours de bourse, qui serait fixée par le Conseil d'administration dans la limite de 10%. Les actions ainsi émises porteront jouissance immédiate et donneront ainsi droit à toute distribution décidée à compter de leur date d'émission.

Par délégation de l'Assemblée générale, le prix d'émission des actions sera fixé par le Conseil d'administration et devra être égal à un prix minimum correspondant à 90% de la moyenne des vingt premiers cours cotés sur le marché Euronext Paris précédant le jour de la décision de distribution de l'acompte sur dividende par le Conseil d'administration diminuée du montant net de l'acompte sur dividende et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur. Si le montant de l'acompte sur dividende pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, les actionnaires recevront le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Tous pouvoirs seront donnés au Conseil d'administration avec faculté de délégation, à l'effet de prendre toutes dispositions nécessaires au paiement des acomptes sur dividende, dans l'hypothèse où il déciderait d'en répartir, de fixer les modalités de leur paiement en actions, de constater l'augmentation de capital qui en résulterait et de procéder à la modification corrélative des statuts.

## Autorisation consentie au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société

Au cours de l'année 2014, votre Société a acquis, dans le cadre de l'autorisation conférée par la quatrième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014, 4 386 300 actions de la Société à un prix moyen unitaire de 48,52 euros, destinées à la couverture du plan d'attribution gratuite d'actions existantes décidé par le Conseil d'administration du 29 juillet 2014. Par ailleurs, la Société n'a procédé à aucune annulation d'actions au cours de cette année.

L'autorisation accordée par l'Assemblée du 16 mai 2014 arrivant à échéance le 16 novembre 2015, nous vous proposons dans la **cinquième résolution** de la présente Assemblée d'autoriser votre Conseil d'administration à intervenir sur les actions de la Société à un prix maximum d'achat fixé à 70 euros par action.

Ces interventions seraient réalisées dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, **à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.**

En application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social au jour de l'utilisation de cette autorisation. Cette limite de 10 % s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement

et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 10 % du capital social.

De plus, en vertu de l'article L. 225-209 6ème alinéa du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut actuellement excéder 5 % de son capital.

Au 31 décembre 2014, parmi les 2 385 267 525 actions composant son capital social, la Société détenait, directement 9 030 145 actions, et indirectement, par l'intermédiaire de filiales, 100 331 268 actions, soit au total 109 361 413 actions. Sur ces bases, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible de racheter s'élève à 129 165 339 actions et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 9 041 573 730 euros.

Cette autorisation d'opérer sur les actions de la Société serait donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée et priverait d'effet à hauteur de la partie non utilisée la quatrième résolution de l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2014.

## Renouvellement et nomination d'administrateurs

Sur recommandations du Comité de gouvernance et d'éthique, nous vous proposons aux termes des **sixième et septième résolutions**, de renouveler, pour une période de trois ans prenant

fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017, les mandats d'administrateur de M. Patrick Artus et Mme Anne-Marie Idrac, qui arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée. M. Collomb, Mme Lauvergeon et M. Pébereau n'ont pas souhaité demander le renouvellement de leur mandat d'administrateur, qui arrive à échéance à la présente Assemblée. Le Conseil d'administration remercie M. Collomb, Mme Lauvergeon et M. Pébereau pour la qualité de leurs contributions aux travaux du Conseil pendant l'exercice de leurs mandats successifs.

M. Patrick Artus continuera à faire bénéficier le Groupe de son expertise en matière économique et de sa connaissance approfondie des secteurs pétroliers et gaziers. Il poursuivra son engagement en continuant à contribuer activement à la qualité des débats au sein du Conseil.

Mme Anne-Marie Idrac continuera à faire bénéficier le Groupe de ses compétences en matière de commerce extérieur et relations internationales, et de son expérience managériale et opérationnelle acquise au long de sa carrière.

Nous vous proposons également aux termes de la **huitième résolution** de nommer le Directeur Général, M. Patrick Pouyanné, administrateur de la Société, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.



Projet GiRri phase 2, Angola



A l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration serait ainsi composé de douze membres dont un administrateur représentant les salariés et un administrateur représentant les salariés actionnaires. Le Conseil comportera quatre administrateurs de nationalité étrangère (36,4% hors administrateur représentant les salariés), ainsi que quatre femmes (36,4% hors administrateur représentant les salariés). Les administrateurs de TOTAL S.A. ont des profils divers. Ils sont présents, actifs et impliqués dans les travaux du Conseil et des Comités auxquels ils participent. La complémentarité de leurs expériences professionnelles et de leurs compétences sont autant d'atouts pour la qualité des délibérations du Conseil dans le cadre des décisions qu'il est amené à prendre.

### Engagements de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce

La **neuvième résolution** a pour objet de soumettre à votre approbation, en application des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, les engagements concernant les éléments de rémunération, les indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction, ou postérieurement à celle-ci, de M. Patrick Pouyanné, Directeur Général de la Société.

### Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration, M. Patrick Pouyanné, Directeur Général et M. Christophe de Margerie, ancien Président-directeur général

Dans les **dixième, onzième et douzième résolutions**, il vous est proposé, conformément à l'article 24.3 du Code AFEP-MEDEF, code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère volontairement, d'émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration depuis le 22 octobre 2014, M. Patrick Pouyanné, Directeur Général depuis le 22 octobre 2014 et M. Christophe de Margerie, Président-directeur général jusqu'au 20 octobre 2014, tels que repris dans le tableau récapitulatif ci-après.

Les tableaux ci-après récapitulent les éléments de la rémunération due ou attribuée aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2014 par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, et qui sont présentés à l'Assemblée générale annuelle du 29 mai 2015 pour avis, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF (point 24.3).



FPSO - unité flottante de production, stockage et déchargement - du projet CLOV, Angola.



## Tableau récapitulatif des éléments de rémunération de M. Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration depuis le 22 octobre 2014

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
<b>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014</b>		
<b>Rémunération fixe</b>	Non applicable	M. Desmarest ne reçoit pas de rémunération fixe au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration
<b>Rémunération variable annuelle</b>	Non applicable	M. Desmarest ne reçoit pas de rémunération variable annuelle au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration
<b>Rémunération variable pluriannuelle ou différée</b>	Non applicable	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération variable pluriannuelle ou différée au Président du Conseil d'administration.
<b>Rémunération exceptionnelle</b>	Non applicable	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération exceptionnelle au Président du Conseil d'administration.
<b>Jetons de présence</b>	101 500 euros (montant versé en 2015)	M. Desmarest a reçu un montant de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur. Les jetons de présence sont répartis entre les administrateurs selon une formule comprenant une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable basée sur des montants forfaitaires par réunion, permettant de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités.
<b>Options d'actions, actions de performance (et tout autre élément de rémunération long terme)</b>	Non applicable	M. Desmarest n'a pas bénéficié d'attribution d'options sur actions ou d'actions de performance ou de tout autre élément de rémunération long-terme.
<b>Indemnité de prise de fonction</b>	Non applicable	M. Desmarest n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise de fonction.
<b>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 ayant fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés</b>		
<b>Valorisation des avantages de toute nature</b>	Non applicable	M. Desmarest ne bénéficie pas d'avantages en nature.
<b>Indemnité de départ</b>	Non applicable	M. Desmarest ne bénéficie pas d'indemnité de départ.
<b>Indemnité de non-concurrence</b>	Non applicable	M. Desmarest ne bénéficie pas d'indemnité de non-concurrence.
<b>Régime de retraite supplémentaire</b>	Non applicable	Il est rappelé que M. Desmarest reçoit, au titre des précédentes fonctions qu'il a exercées au sein du Groupe jusqu'au 21 mai 2010, une pension de retraite issue des régimes de retraites mis en place par la Société (régime interne de retraite à cotisations définies dénommé RECOSUP et régime supplémentaire de retraite autorisé par le Conseil d'administration du 11 février 2009 et approuvé par l'Assemblée générale du 15 mai 2009).
<b>Approbation par l'Assemblée générale des actionnaires</b>	Non applicable	Aucun engagement relevant de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce n'a été pris en ce qui concerne le Président du Conseil d'administration, qui ne perçoit au titre de ce mandat, aucune autre rémunération que ses jetons de présence.

## Tableau récapitulatif des éléments de rémunération de M. Patrick Pouyanné, Directeur Général depuis le 22 octobre 2014

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
<b>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014</b>		
<b>Rémunération fixe</b>	233 425 euros (montant versé en 2014)	<p>Le Conseil d'administration du 28 octobre 2014 a fixé, sur proposition du Comité des rémunérations, le traitement de base annuel (rémunération fixe) du Directeur Général à 1 200 000 euros, soit une rémunération fixe pour la période du 22 octobre au 31 décembre 2014 de 233 425 euros.</p> <p>A titre d'information, il est rappelé qu'avant sa nomination en qualité de Directeur Général le 22 octobre 2014, M. Pouyanné a perçu, au titre de ses fonctions salariées de directeur général Raffinage-Chimie pour la période du 1er janvier au 21 octobre 2014, une rémunération fixe s'élevant à 483 288 euros.</p>
<b>Rémunération variable annuelle</b>	295 469 euros (montant versé en 2015)	<p>Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 11 février 2015, a, sur proposition du Comité des rémunérations, fixé le montant <i>pro rata temporis</i> de la part variable de M. Pouyanné au titre de son mandat de Directeur Général pour la période du 22 octobre au 31 décembre 2014 à 295 469 euros, correspondant à 126,58% (sur un maximum de 165%) de sa rémunération annuelle fixe, compte tenu des performances réalisées.</p> <p>En ce qui concerne les paramètres économiques, le Conseil d'administration a relevé que les performances du Groupe en comparaison de celles de ses principaux concurrents (en termes d'évolution du bénéfice net par action et du résultat net) se sont améliorées en 2014 par rapport à 2013, mais le paramètre de rentabilité des capitaux propres est en retrait par rapport à 2013, ce qui a conduit à fixer la part attribuée au titre des différents paramètres économiques à 68,58% de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2014 sur un maximum de 100%.</p> <p>S'agissant du critère HSE/CSR, le Conseil d'administration a relevé que les objectifs avaient été majoritairement atteints, ce qui a conduit à fixer la part attribuée au titre de ce critère à 14% de la rémunération fixe (sur un maximum de 16%).</p> <p>Concernant le paramètre relatif à la baisse des coûts opérationnels, le Conseil d'administration a relevé que l'objectif, mesuré en termes d'impact sur le résultat opérationnel du Groupe, avait été majoritairement atteint, ce qui a conduit à fixer la part attribuée au titre de ce critère à 14% de la rémunération fixe (sur un maximum de 16%).</p> <p>Pour la contribution personnelle, le Conseil d'administration a considéré que les objectifs ont été majoritairement atteints, en particulier les objectifs liés au succès de la transition managériale et au succès dans les négociations stratégiques avec les pays producteurs. La contribution personnelle du Directeur Général a été ainsi fixée à 30 % de la rémunération fixe (sur un maximum de 33%).</p> <p>A titre d'information, il est rappelé que M. Pouyanné a perçu, au titre de ses fonctions salariées de directeur général Raffinage-Chimie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 21 octobre 2014, une part variable qui a été définie selon les règles générales applicables aux cadres dirigeants du Groupe précédemment déterminées et qui s'élève à 473 806 euros.</p>
<b>Rémunération variable pluriannuelle ou différée</b>	Non applicable	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération variable pluriannuelle ou différée.
<b>Rémunération exceptionnelle</b>	Non applicable	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération exceptionnelle.
<b>Jetons de présence</b>	Non applicable	M. Pouyanné est Directeur Général non administrateur de TOTAL S.A. Il ne reçoit pas de jetons de présence au titre des mandats exercés au sein des sociétés contrôlées par TOTAL S.A.

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
<p><b>Options d'actions, actions de performance (et tout autre élément de rémunération long terme)</b></p>	<p>1 116 500 euros (valorisation comptable)</p>	<p>Le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 29 juillet 2014, attribué sur proposition du Comité des rémunérations, à M. Pouyanné en sa qualité de salarié de TOTAL S.A., 25 000 actions de performance (correspondant à 0,0010% du capital social) dans le cadre du plan d'attribution 2014 portant sur 0,19% du capital au bénéfice de près de 10 000 bénéficiaires. Les dispositions du plan d'attribution arrêtées par le Conseil d'administration prévoient pour les dirigeants salariés non mandataires sociaux, que l'attribution définitive de la totalité des actions attribuées est soumise à une condition de présence et à une condition de performance. La condition de performance dispose que le nombre d'actions définitivement attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2014, 2015 et 2016.</p> <p>Le taux d'acquisition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8% ;</li> <li>- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 8% et inférieure à 16% ;</li> <li>- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16%.</li> </ul> <p>Les actions sont définitivement attribuées à l'issue de la période d'acquisition de trois ans sous réserve des conditions de présence et performance, et sont incessibles et indisponibles jusqu'à l'issue de la période de conservation de deux ans.</p>
<p><b>Indemnité de prise de fonction</b></p>	<p>Non applicable</p>	<p>M. Pouyanné n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise de fonction.</p>
<p><b>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 faisant l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés</b></p>		
<p><b>Valorisation des avantages de toute nature</b></p>	<p>23 551 euros (valorisation comptable)</p>	<p>Le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction. Par ailleurs, il bénéficie d'un régime de prévoyance à la charge de la Société et souscrit auprès d'un organisme de prévoyance. Ce régime garantit, en cas de décès, un capital égal à deux ans de rémunération brute (part fixe et part variable) porté à trois ans en cas de décès accidentel et, en cas d'infirmité permanente accidentelle, un capital proportionnel au taux d'infirmité. Ce capital est majoré de 15% par enfant à charge.</p>
<p><b>Indemnité de départ</b></p>	<p>Néant</p>	<p>Le Directeur Général bénéficie d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute, en cas de révocation ou de non renouvellement de son mandat social décidé par la Société. La base de référence de cette indemnité sera la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédant la date de la révocation ou du non renouvellement du mandat social. L'indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Elle ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Directeur Général quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, l'indemnité est soumise à une condition de performance réputée remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la moyenne des ROACE (<i>Return on Average Capital Employed</i>) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;</li> <li>- la moyenne des ROE (<i>Return on Equity</i>) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 12% ;</li> <li>- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz de TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes : ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social.</li> </ul>

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
<b>Indemnité de départ à la retraite</b>	Néant	<p>Le Directeur Général bénéficie d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celui prévu pour les salariés concernés du Groupe par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération annuelle fixe et variable perçue au cours des douze mois précédant le départ en retraite de la personne concernée.</p> <p>Conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, l'engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite est soumis à une condition de performance réputée remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– la moyenne des ROACE (<i>Return on Average Capital Employed</i>) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;</li> <li>– la moyenne des ROE (<i>Return on Equity</i>) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 12% ;</li> <li>– le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz de TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes : ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social.</li> </ul> <p>L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ décrite ci-dessus.</p>
<b>Indemnité de non-concurrence</b>	Non applicable	M. Pouyanné ne bénéficie pas d'indemnité de non-concurrence.
<b>Régime de retraite supplémentaire</b>	Néant	<p>Le Directeur Général bénéficie, conformément à la législation applicable, du régime d'assurance vieillesse de la Sécurité sociale, des régimes complémentaires ARRCO et AGIRC, et du régime interne de retraite à cotisations définies RECO SUP. Il bénéficie également du régime supplémentaire de retraite à prestations définies, mis en place et financé par la Société, dont la gestion a été externalisée, et qui est ouvert aux dirigeants sociaux et salariés dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond de la Sécurité Sociale, montant au-delà duquel il n'existe pas de système conventionnel de retraite.</p> <p>Ce régime supplémentaire de retraite prévoit une condition d'ancienneté de cinq ans ainsi qu'une condition de présence dans le Groupe au moment du départ en retraite. Il est toutefois prévu un maintien des droits dans le cas d'un départ d'un bénéficiaire à l'initiative de la Société à partir de 55 ans et dans le cas d'invalidité si la condition d'ancienneté de cinq ans est remplie. L'ancienneté acquise par M. Pouyanné au titre de ses précédentes fonctions salariées exercées dans le Groupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997 a été maintenue pour le bénéfice de ce régime.</p> <p>La rémunération prise en compte pour le calcul de la retraite supplémentaire est la moyenne des rémunérations annuelles brutes (part fixe et part variable) des trois dernières années d'activités. Le montant versé au titre de ce régime de retraite est égal à la somme de 1,8% de la partie de la rémunération comprise entre huit et quarante fois le plafond annuel de la sécurité sociale et de 1% pour la partie de la rémunération comprise entre quarante et soixante fois le plafond annuel de la sécurité sociale, multipliée par le nombre d'années d'ancienneté limité à vingt ans.</p> <p>Les engagements pris par TOTAL S.A. à l'égard de M. Pouyanné au titre des régimes supplémentaires de retraite à prestations définies et assimilés, représenteraient, au 31 décembre 2014, une pension brute annuelle de retraite estimée à 474 109 euros, soit 27,73% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné composée de la part fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général (soit 1 200 000 euros) et de la part variable précédemment versée en 2014 au titre de 2013 dans le cadre de ses précédentes fonctions de directeur général Raffinage-Chimie (soit 509 700 euros).</p>



Éléments de rémunération Présentation	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
		<p>Les engagements du Groupe au titre de ces régimes supplémentaires de retraite et assimilés (en ce compris l'indemnité de départ à la retraite) sont externalisés auprès de compagnies d'assurances pour la quasi-totalité de leur montant, le solde non externalisé étant apprécié annuellement et faisant l'objet d'un ajustement par provision dans les comptes. Le montant de ces engagements s'élève, au 31 décembre 2014, à 19 millions d'euros pour le Directeur Général (37,6 millions d'euros pour le Directeur Général, les mandataires sociaux et les anciens mandataires sociaux bénéficiant de ces régimes). Ces montants correspondent à la valeur brute des engagements du Groupe vis-à-vis de ces bénéficiaires basée sur les pensions brutes annuelles de retraite estimées au 31 décembre 2014, ainsi que sur une espérance de vie statistique des bénéficiaires. Ils intègrent également la contribution additionnelle à la charge de la Société devant être versée aux organismes collecteurs des cotisations sociales (URSSAF) d'un montant de 45% sur les rentes dont le montant excède huit plafonds annuels de la sécurité sociale (soit 5,6 millions d'euros pour le Directeur Général et 11,2 millions d'euros pour le Directeur Général, les mandataires sociaux et les anciens mandataires sociaux concernés).</p> <p>Le cumul des montants de tous les régimes de retraite confondus dont bénéficie M. Pouyanné représenterait, au 31 décembre 2014, une pension brute annuelle estimée à 610 300 euros, soit 35,70 % de la rémunération brute annuelle définie ci-dessus (part fixe annuelle au titre du mandat de Directeur Général et part variable versée en 2014 au titre de l'exercice 2013 perçue au titre de ses précédentes fonctions de directeur général Raffinage-Chimie).</p>
<p><b>Approbation par l'Assemblée générale des actionnaires</b></p>		<p>Les engagements pris au profit du Directeur Général portant sur les régimes de retraite et de prévoyance, ainsi que les engagements concernant l'indemnité de départ à la retraite et l'indemnité de départ (en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie) ont été autorisés par le Conseil d'administration le 16 décembre 2014 et sont soumis à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015.</p>

## Tableau récapitulatif des éléments de rémunération de M. Christophe de Margerie, Président-directeur général jusqu'au 20 octobre 2014

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
<b>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014</b>		
<b>Rémunération fixe</b>	1 208 219 euros (montant versé en 2014)	<i>Prorata temporis</i> sur la base d'une rémunération fixe brute annuelle du Président-directeur général de 1 500 000 euros, inchangée depuis le 21 mai 2010.
<b>Rémunération variable annuelle</b>	1 505 199 euros (montant versé en 2015)	<p>Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 11 février 2015, a déterminé sur proposition du Comité des rémunérations, le montant de la part variable du Président-directeur général au titre de la période comprise entre le 1er janvier 2014 et le 20 octobre 2014, en fonction du niveau de réalisation des objectifs quantitatifs des paramètres économiques et des objectifs de contribution personnelle du Président-directeur général que le Conseil d'administration avait fixés lors de sa réunion du 11 février 2014.</p> <p>Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 11 février 2015, après avoir examiné le niveau de réalisation des paramètres économiques ainsi que la contribution personnelle du Président-directeur général pour la période 1er janvier 2014 au 20 octobre 2014, a fixé la part variable du Président-directeur général au titre de cette période, à 124,58% de sa rémunération fixe annuelle, soit un montant de 1 505 199 euros (contre 132,48% soit 1 987 200 euros au titre de l'exercice 2013). 68,58% provient de la part au titre des différents paramètres économiques retenus (sur un maximum de 100%) et 56% de la part au titre de la contribution personnelle du Président-directeur général (sur un maximum de 80%), déterminée en fonction des six critères préétablis et définis de manière précise.</p> <p>En ce qui concerne les paramètres économiques, les performances du Groupe en comparaison de celles de ses principaux concurrents (en termes d'évolution du bénéfice net par action et du résultat net) se sont améliorées en 2014 par rapport à 2013, mais le paramètre de rentabilité des capitaux propres est en retrait par rapport à 2013, ce qui a conduit à une baisse de la part attribuée au titre des différents paramètres économiques par rapport à l'exercice précédent (68,58% de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2014 contre 77,48% au titre de l'exercice 2013).</p> <p>Pour la contribution personnelle, le Conseil d'administration a considéré que les objectifs ont été majoritairement atteints, en particulier les objectifs de Sécurité, de <i>Corporate Social Responsibility</i> (CSR) et de succès des négociations stratégiques dans les pays producteurs. Cette contribution personnelle a été ainsi fixée à 56% de la rémunération fixe (sur un maximum de 80%) pour l'exercice 2014, contre 55% (sur un maximum de 80%) pour l'exercice 2013.</p> <p>La part variable due à M. de Margerie au titre de ses fonctions de Président-directeur général exercées jusqu'au 20 octobre 2014 a été versée à ses ayants droit en 2015.</p>
<b>Rémunération variable pluriannuelle ou différée</b>	Non applicable	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération variable pluriannuelle ou différée.
<b>Rémunération exceptionnelle</b>	Non applicable	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération exceptionnelle.
<b>Jetons de présence</b>	Non applicable	Le Président-directeur général n'a pas reçu de jetons de présence.
<b>Options d'actions, actions de performance (et tout autre élément de rémunération long terme)</b>	2 143 680 euros (valorisation comptable)	<p>Le Conseil d'administration réuni le 29 juillet 2014 avait décidé, sur proposition du Comité des rémunérations, d'attribuer au profit de M. de Margerie, Président-directeur général de TOTAL S.A., 48 000 actions de performance (correspondant à 0,0020% du capital social) dans le cadre plus large d'un plan d'attribution portant sur 0,19% du capital au bénéfice de près de 10 000 bénéficiaires.</p> <p>Le Conseil d'administration avait décidé que, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, le nombre d'actions définitivement attribuées au Président-directeur général serait fonction de deux conditions de performance.</p>

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
		À la suite du décès de M. de Margerie, et en application des dispositions légales, les ayants droit de l'ancien Président-directeur général ont la possibilité de demander l'attribution de la totalité des actions de performance pendant un délai de six mois à compter de la date du décès.
<b>Indemnité de prise de fonction</b>	Non applicable	
<b>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 qui avaient fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés</b>		
<b>Valorisation des avantages de toute nature</b>	53 350 euros (valorisation comptable)	Le Président-directeur général bénéficiait d'une voiture de fonction. Le Président-directeur général bénéficiait d'un régime de prévoyance à la charge de la Société et souscrit auprès d'un organisme de prévoyance, garantissant notamment, en cas de décès, un capital égal à deux ans de rémunération brute (part fixe et part variable) porté à trois ans en cas de décès accidentel. Ce capital a été versé par l'organisme de prévoyance aux ayants droit de M. de Margerie.
<b>Indemnité de départ</b>	Néant	Le décès de M. de Margerie a mis fin à l'engagement de versement d'une indemnité de départ en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie qui lui avait été consenti dans le cadre de son mandat de Président-directeur général.
<b>Indemnité de départ à la retraite</b>	Néant	Le décès de M. de Margerie a mis fin à l'engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite qui lui avait été consenti dans le cadre de son mandat de Président-directeur général.
<b>Indemnité de non-concurrence</b>	Non applicable	Le Président-directeur général ne bénéficiait pas d'une indemnité de non-concurrence.
<b>Régime de retraite supplémentaire</b>	Néant	Le décès de M. de Margerie a mis fin aux engagements qui lui avaient été consentis, au titre du régime supplémentaire de retraite à prestations définies et du régime interne de retraite à cotisations définies dénommé RECO SUP. Le capital relatif au régime interne de retraite à cotisations définies (RECO SUP) a été versé aux ayants droit de M. de Margerie.
<b>Approbation par l'Assemblée générale des actionnaires</b>		Les engagements pris au profit du Président-directeur général portant sur les régimes de retraite et de prévoyance, ainsi que les engagements concernant l'indemnité de départ à la retraite et l'indemnité de départ (en cas de révocation ou de non renouvellement de mandat du Président-directeur général dans les conditions rappelées ci-dessus) avaient été approuvés le 9 février 2012 par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012.

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation  
des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## 1 - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

### Engagements concernant les conditions de retraite

- Personne concernée :  
M. Patrick Pouyanné, Directeur Général
- Nature et objet :  
Les dirigeants sociaux bénéficient des mêmes dispositions que les salariés de TOTAL S.A. concernés en matière d'indemnité de départ à la retraite et de régime supplémentaire de retraite.

- Modalités :

#### Indemnités de départ à la retraite

Le Directeur Général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celui prévu par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole pour les salariés concernés du groupe TOTAL. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération brute annuelle fixe et variable perçue au cours des douze mois précédant le départ en retraite du dirigeant mandataire social.

Le versement de l'indemnité de départ à la retraite des dirigeants sociaux est soumis à une condition de performance, considérée comme remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*Return On Equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 12% ;
- la moyenne des ROACE (*Return On Average Capital Employed*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;
- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz du groupe TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes : ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social.

#### Régime supplémentaire de retraite à prestations définies

Le Directeur Général bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies, autorisé par le Conseil d'administration au cours d'un exercice antérieur. Ce régime couvre l'ensemble des salariés du groupe TOTAL dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale, montant au-delà duquel il n'existe pas de système de retraite conventionnel.



Le bénéfice de ce régime supplémentaire de retraite, mis en place et financé par TOTAL S.A., est subordonné à des conditions d'âge et d'ancienneté minimum (5 ans), ainsi qu'à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment où il fait valoir ses droits. Cette condition de présence ne s'applique toutefois pas dans les cas d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative du groupe TOTAL.

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 16 décembre 2014, concernant ce régime supplémentaire de retraite, de maintenir l'ancienneté acquise de M. Patrick Pouyanné au titre de ses précédentes fonctions salariées exercées dans le Groupe depuis le 1er janvier 1997.

Ce régime supplémentaire de retraite procure à ses bénéficiaires une pension dont le montant est égal à la somme de 1,8% de la part de la rémunération de référence comprise entre 8 et 40 plafonds annuels de la sécurité sociale et 1% de la part de la rémunération de référence comprise entre 40 et 60 plafonds annuels de la sécurité sociale, multipliée par le nombre d'années d'ancienneté limité à 20 ans. La base de calcul de ce régime supplémentaire est indexée sur l'évolution du point ARRCO (Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés).

Le cumul des montants annuels de la retraite supplémentaire et des retraites des régimes externes (autres que celles constituées à titre individuel et facultatif) ne peut dépasser 45% de la moyenne des rémunérations des trois dernières années d'activité. Si ce plafond était dépassé, le montant de la retraite supplémentaire serait réduit à due concurrence.

Les engagements pris par TOTAL S.A. à l'égard de son Directeur Général au titre des régimes supplémentaires de retraite à prestations définies et assimilés représenteraient ainsi, au 31 décembre 2014, une pension brute annuelle de retraite estimée à 474 109 euros, soit 27,73% de la rémunération brute annuelle perçue par le Directeur Général en 2014 composée de la part fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général non proratisée (soit 1 200 000 euros) et de la part variable versée en 2014 au titre de l'exercice 2013 dans le cadre de ses fonctions de Directeur général Raffinage-Chimie (soit 509 700 euros).

#### Engagements concernant les dispositions applicables en cas de révocation ou de non-renouvellement du mandat social

- Personne concernée :  
M. Patrick Pouyanné, Directeur Général
- Nature et objet :  
En cas de révocation ou de non-renouvellement de son mandat social, le Directeur Général bénéficie d'une indemnité de départ.

- Modalités :  
Cette indemnité est égale à deux années de rémunération brute.

La base de référence de cette indemnité est constituée par la rémunération brute (fixe et variable) des douze derniers mois précédant la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social.

L'indemnité de départ, versée en cas de changement de contrôle ou de stratégie décidé par la Société, n'est pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Directeur Général quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

Le bénéfice de cette indemnité en cas de révocation ou de non-renouvellement du mandat social est soumis à une condition de performance, réputée remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*Return On Equity*) des trois années précédant l'année de départ du Directeur Général atteint au moins 12% ;
- la moyenne des ROACE (*Return On Average Capital Employed*) des trois années précédant l'année de départ du Directeur Général atteint au moins 10% ;
- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz du groupe TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes : ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du Directeur Général.

## 2 - Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

#### a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Convention concernant la mise à disposition de moyens spécifiques

- Personne concernée :  
M. Thierry Desmarest, administrateur et Président d'Honneur.
- Nature et objet :  
Moyens mis à la disposition du Président d'Honneur de votre société.
- Modalités :  
Le Président d'Honneur, compte tenu des missions de représentation du groupe TOTAL qui lui sont confiées, bénéficie de la mise à disposition des moyens suivants : bureau, assistante, voiture avec chauffeur.

Paris La Défense, le 2 mars 2015

Les Commissaires aux comptes,

#### KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

**Michel Piette**  
Associé

**Valérie Besson**  
Associée

#### ERNST & YOUNG Audit

**Yvon Salaün**  
Associé

**Laurent Miannay**  
Associé

La décision du Conseil d'administration du 22 octobre 2014 de nommer M. Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration lui a conféré *de facto* les moyens matériels d'exercer son mandat. Cette décision a mis fin, à compter du 22 octobre 2014, à la convention réglementée qui avait été autorisée par le Conseil d'administration au cours d'un exercice antérieur.

#### b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé, portant sur les conditions de retraite des dirigeants sociaux ainsi que sur les dispositions applicables en cas de résiliation ou de non renouvellement du mandat social qui concernaient M. de Margerie, ancien Président-directeur général.

Le décès de M. de Margerie a mis fin aux engagements de versement d'une indemnité de départ à la retraite et d'une indemnité de départ en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie, qui lui avaient été consenties dans le cadre de son mandat de Président-directeur général. Il a également mis fin aux engagements qui lui avaient été consentis au titre du régime supplémentaire de retraite à prestations définies.

# PROJET de résolutions

## Première résolution

### Approbation des comptes de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## Deuxième résolution

### Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## Troisième résolution

### Affectation du bénéfice, fixation du dividende, option du paiement du solde du dividende de l'exercice 2014 en actions

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, constate que le montant du bénéfice net de l'exercice 2014 s'élève à 6 044 541 772,10 euros.

Compte tenu du report à nouveau disponible de 10 684 794 940,51 euros, le bénéfice distribuable à affecter est de 16 729 336 712,61 euros.

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable, comme suit :

Dividende	5 866 068 904,00 euros
Report à nouveau	10 863 267 808,61 euros
	16 729 336 712,61 euros

Le nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice 2014 s'élève à 2 404 126 600, correspondant au nombre d'actions composant le capital de TOTAL S.A. au 31 décembre 2014, soit 2 385 267 525 actions, augmenté du nombre maximal d'actions susceptibles d'être créées et donnant droit au dividende au titre de l'exercice 2014, à savoir les 859 075 actions créées ou susceptibles d'être créées par levée d'options de souscription d'actions de la Société dans le cadre du plan attribué par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 septembre 2011 ainsi que les actions susceptibles d'être créées au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés décidée par le Conseil d'administration le 29 juillet 2014, dans la limite de 18 000 000 d'actions.

En conséquence, un dividende de 2,44 euros par action reviendra à chacune des actions ouvrant droit à dividende étant précisé que si, lors de la mise en paiement du solde du dividende, le nombre d'actions ouvrant droit à dividende au titre de l'exercice 2014 était inférieur au nombre maximum d'actions susceptibles de bénéficier du dividende indiqué ci-dessus, le bénéfice correspondant au solde du dividende qui n'a pas été versé au titre de ces actions, serait affecté au compte « Report à nouveau ».

Trois acomptes de 0,61 euro par action ayant été mis en paiement en numéraire respectivement les 26 septembre 2014, 17 décembre 2014 et 25 mars 2015, le solde à distribuer au titre de l'exercice 2014 de 0,61 euro par action sera détaché de l'action sur Euronext Paris le 8 juin 2015 et mis en paiement le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les trois acomptes de 0,61 euro par action, ainsi que le solde à distribuer de 0,61 euro par action, sont éligibles à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

Il est rappelé que le dividende versé au titre des trois exercices précédents s'est établi ainsi :

	2013	2012	2011
Dividende global (en millions d'euros)	5 637,8	5 542,7	5 368,4
Montant du dividende <sup>(a)</sup> (en euros par action)	2,38	2,34	2,28
	0,59 <sup>(b)</sup>	0,57 <sup>(b)</sup>	0,57 <sup>(b)</sup>
Montant de l'acompte <sup>(a)</sup> (en euros par action)	0,59 <sup>(c)</sup>	0,59 <sup>(c)</sup>	0,57 <sup>(c)</sup>
	0,59 <sup>(d)</sup>	0,59 <sup>(d)</sup>	0,57 <sup>(d)</sup>
Solde du dividende <sup>(a)</sup> (en euros par action)	0,61	0,59	0,57

(a) Montants éligibles à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

(b) 1<sup>er</sup> acompte

(c) 2<sup>e</sup> acompte

(d) 3<sup>e</sup> acompte

L'Assemblée générale décide également de proposer à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions nouvelles de la Société de la totalité du solde du dividende de l'exercice 2014, conformément à l'article 20 des statuts de la Société, l'un et l'autre choix étant exclusifs l'un de l'autre.

Conformément à l'article L. 232-19 du Code de commerce, le prix d'émission de chaque action remise en paiement du solde du dividende sera égal à un prix correspondant à 90% de la moyenne des premiers cours cotés sur Euronext Paris lors des 20 séances de bourses ayant précédé le jour de l'Assemblée générale diminuée du montant net du solde du dividende restant à distribuer par action et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur. Les actions ainsi émises porteront jouissance immédiate et donneront ainsi droit à toute distribution décidée à compter de leur date d'émission.

Les souscriptions devront porter sur un nombre entier d'actions. Si le montant du solde du dividende pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, les actionnaires recevront le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Le délai d'exercice de l'option débutera le 8 juin 2015, date de détachement du solde du dividende et s'achèvera le 22 juin 2015 inclus. L'option pourra être exercée par demande auprès des intermédiaires financiers habilités. Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option au terme du délai fixé par la présente résolution ne pourra recevoir le solde du dividende lui revenant qu'en numéraire. Le solde du dividende sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> juillet 2015 ; à cette même date interviendra la livraison

des actions pour ceux qui auront opté pour le paiement en actions de la totalité du solde de dividende leur revenant. Il est toutefois précisé que, dans le cadre de l'article L. 232-20 du Code du commerce, le Conseil d'administration pourra suspendre l'exercice du droit d'obtenir le paiement du solde du dividende en actions pendant un délai ne pouvant excéder trois mois.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en oeuvre la présente résolution et notamment, pour :

- effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option ;
- en cas d'augmentation de capital, suspendre l'exercice du droit d'obtenir le paiement du solde sur dividende en actions pendant un délai ne pouvant excéder trois mois ;
- imputer les frais de ladite augmentation de capital sur le montant de la prime y afférente, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- constater le nombre d'actions émises et la réalisation de l'augmentation de capital ;
- modifier les statuts de la Société en conséquence ;
- et plus généralement, accomplir toutes les formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente résolution et faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur.



## Quatrième résolution

### Option pour le paiement d'acomptes sur dividende relatifs à l'exercice 2015 en actions – Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et constatant que le capital est entièrement libéré, pour le cas où le Conseil d'administration déciderait de la répartition d'un ou plusieurs acomptes sur dividende au titre de l'exercice 2015, décide d'accorder pour chacun de ces acomptes une option entre le paiement, au choix de l'actionnaire, soit en numéraire, soit en actions nouvelles, conformément à l'article 20 des statuts de la Société et aux articles L. 232-12, L. 232-13 et L. 232-18 et suivants du Code de commerce.

Pour chaque acompte sur dividende qui pourrait être décidé, chaque actionnaire pourra opter pour le paiement en numéraire ou pour le paiement en actions conformément à la présente résolution, l'un et l'autre choix étant exclusifs l'un de l'autre.

Par délégation de l'Assemblée générale, le prix d'émission de chaque action remise en paiement du ou des acompte(s) du dividende sera fixé par le Conseil d'administration et conformément à l'article L. 232-19 du Code de commerce, devra être égal au minimum à un prix correspondant à 90% de la moyenne des premiers cours cotés sur Euronext Paris lors des 20 séances de bourses ayant précédé le jour de la décision de distribution de l'acompte sur dividende par le Conseil d'administration diminuée du montant net de l'acompte sur dividende et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur. Les actions ainsi émises porteront jouissance immédiate et donneront ainsi droit à toute distribution décidée à compter de leur date d'émission.

Les souscriptions devront porter sur un nombre entier d'actions. Si le montant de l'acompte sur dividende pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Le Conseil d'administration fixera le délai pendant lequel, à compter de sa décision de mise en distribution d'un acompte sur dividende, les actionnaires pourront demander le paiement de cet acompte en actions. Ce délai ne pourra toutefois pas être supérieur à trois mois.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en oeuvre la présente résolution, et notamment, pour :

- effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option ;
- en cas d'augmentation de capital, suspendre l'exercice du droit d'obtenir le paiement d'un acompte sur dividende en actions pendant un délai ne pouvant excéder trois mois ;
- imputer les frais de ladite augmentation de capital sur le montant de la prime y afférente, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- constater le nombre d'actions émises et la réalisation de l'augmentation de capital ;
- modifier les statuts de la Société en conséquence ;
- et plus généralement, accomplir toutes les formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente résolution et faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur.



Opérateur sur la plateforme de Carling Saint-Avoid, France

## Cinquième résolution

### Autorisation consentie au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et des éléments figurant dans le descriptif du programme établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en oeuvre d'un programme de rachat d'actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes.

Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, **à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.**

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions de la Société, ce prix maximal sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social au jour de l'utilisation de cette autorisation. Cette limite de 10% s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente

Assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 10% du capital social.

Au 31 décembre 2014, parmi les 2 385 267 525 actions composant son capital social, la Société détenait, directement 9 030 145 actions, et indirectement, par l'intermédiaire de filiales, 100 331 268 actions, soit au total 109 361 413 actions. Sur ces bases, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible de racheter s'élève à 129 165 339 actions et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 9 041 573 730 euros.

Ce programme de rachat d'actions aura pour objectif de réduire le capital de la Société ou de permettre à la Société d'honorer des obligations liées à :

- des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- des programmes d'options d'achat d'actions, plans d'attributions gratuites d'actions, plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou salariés de la Société ou d'une société du Groupe.

Les rachats pourraient aussi avoir pour objectif une des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, à savoir :

- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport sans pouvoir excéder la limite prévue à l'article L. 225-209, 6<sup>ème</sup> alinéa du Code de commerce dans le cadre d'opération de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions dans tout autre but autorisé ou toute pratique de marché admise, ou qui viendrait à être autorisée ou admise par la loi ou la réglementation en vigueur. En cas d'opérations réalisées en dehors des objectifs mentionnés ci-dessus, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

En fonction de ces objectifs, les actions propres acquises pourraient notamment être :

- soit annulées dans la limite maximale légale de 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par période de 24 mois ;
- soit attribuées gratuitement aux salariés du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe ;
- soit remises aux attributaires d'options d'achat d'actions de la Société en cas d'exercice de celles-ci ;
- soit cédées aux salariés, directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale ;
- soit remises à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- soit utilisées de toute autre manière compatible avec les objectifs énoncés à la présente résolution.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée générale. Elle prive d'effet à hauteur de la partie non utilisée la résolution de l'Assemblée générale Mixte du 16 mai 2014.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

## Sixième résolution

### Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Patrick Artus

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Patrick Artus pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

## Septième résolution

### Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Anne-Marie Idrac

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Mme Anne-Marie Idrac pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

## Huitième résolution

### Nomination de M. Patrick Pouyanné en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, nomme administrateur M. Patrick Pouyanné, pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

## Neuvième résolution

### Engagements de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce concernant M. Patrick Pouyanné

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les engagements qui y sont visés concernant M. Patrick Pouyanné, Directeur Général de la Société.

## Dixième résolution

### Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration depuis le 22 octobre 2014

L'Assemblée générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de juin 2013, lequel constitue le code de référence auquel la Société se réfère volontairement en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration, tels que présentés dans le document de référence 2014 (chapitre 6), ainsi que dans le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions proposées à la présente Assemblée générale.



## Onzième résolution

**Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Patrick Pouyanné, Directeur Général depuis le 22 octobre 2014**

L'Assemblée générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de juin 2013, lequel constitue le code de référence auquel la Société se réfère volontairement en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Patrick Pouyanné, Directeur Général, tels que présentés dans le document de référence 2014 (chapitre 6), ainsi que dans le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions proposées à la présente Assemblée générale.

## Douzième résolution

**Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Christophe de Margerie, Président-Directeur Général jusqu'au 20 octobre 2014**

L'Assemblée générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de juin 2013, lequel constitue le code de référence auquel la Société se réfère volontairement en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Christophe de Margerie, Président-Directeur Général de la Société jusqu'au 20 octobre 2014, tels que présentés dans le document de référence 2014 (chapitre 6), ainsi que dans le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions proposées à la présente Assemblée générale.

## Résolution présentée en application des dispositions des articles L. 2323-67 et R. 2323-14 du Code du travail

**Résolution A : Recommandation au Conseil d'administration pour un partage équitable entre actionnaires et salariés**

**Non agréée par le Conseil d'administration**

Afin d'assurer le devenir de l'entreprise TOTAL, l'Assemblée générale recommande que :

- le programme d'économies vise bien les investissements et les opérations et qu'il ne se fasse pas au détriment des salariés ;
- dans la mesure où le dividende est maintenu, voire accru, il ne soit pas porté atteinte au contrat social du personnel, dont la motivation et l'engagement sont des éléments nécessaires au succès et au devenir de l'entreprise.

*Voir l'exposé des motifs en page 44*



Méthanier Arctic Lady.



## EXPOSÉ

### DES MOTIFS DE LA RÉOLUTION A

#### Résolution présentée en application des dispositions des articles L. 2323-67 et R. 2323-14 du Code du travail

##### Exposé des motifs

Dans ses observations à l'attention des actionnaires de TOTAL, les élus du Comité Central d'Entreprise soulignent *la nécessité d'un partage équitable entre les différentes parties prenantes de l'entreprise pour ne pas en obérer le devenir.*

Confronté à une augmentation de ses coûts d'investissements et d'opérations, TOTAL a lancé une opération « Culture Coûts » en mars 2014 afin de maîtriser et réduire ces coûts.

Le PDG, Christophe de Margerie a présenté cette opération lors de l'Assemblée générale de mai 2014, tout en prenant le soin de préciser : « TOTAL, et je l'espère avec le soutien de nos collègues concurrents, s'est lancé dans un vaste plan d'économies. **Mais économie ne veut pas dire, parce que je sens déjà quelques soucis venir, de faire tout cela sur le dos de nos salariés. Non, c'est clairement sur une maîtrise de nos investissements.** »

En effet, ce qui a le moins augmenté depuis 2000, ce sont les frais de personnel. Au niveau du Groupe, ceux-ci étaient de 6,5 G€ en 2000 et de 7,1 G€ en 2013 ; soit une augmentation moyenne sur la période de 0,7 % par an.

Confronté à une conjoncture dégradée depuis fin 2014, TOTAL fait le choix de **revoir à la baisse son programme d'investissements, de ne pas réduire le service du dividende** mais de l'augmenter au contraire de 2,5 % au titre de 2014. En revanche **les craintes exprimées par Christophe de Margerie se concrétisent car les économies faites sur le dos des salariés ne cessent de se multiplier**, mettant à mal le contrat social du personnel et affectant la motivation et le degré d'engagement des salariés.

**Ce qui met aujourd'hui la société en difficulté, c'est la combinaison du niveau de dividende désormais fort élevé** et que la Direction ne veut surtout pas baisser, **avec la très forte hausse de nos investissements et le tarissement de nos actifs mobilisables.**

Le service du dividende est passé de 1,6 G€ en 2000 à 5,8 G€, soit une augmentation moyenne de 9,6 % par an sur la période ; contre, comme indiqué ci-avant, de 0,7 % par an en moyenne pour les frais de personnel.

**L'association des actionnaires aux résultats de leur entreprise est normale et légitime**, mais doit se faire en respectant les autres parties prenantes de l'entreprise, dont les salariés, et sans obérer le devenir de l'entreprise.

#### Il importe donc que TOTAL revoie sa politique quant aux termes du partage :

- les réductions de coûts doivent porter sur les investissements et les opérations et non sur le personnel ;
- le maintien du dividende, voire son augmentation, ne sont acceptables que si le contrat social du personnel est maintenu, voire amélioré.

*Par cette résolution, il est donc proposé aux actionnaires de montrer que pour eux, il n'y a pas d'antinomie entre actionnaires et salariés, et que la motivation et l'engagement de ces derniers est une condition indispensable de l'association et du pacte entre personnel, dirigeants et actionnaires pour faire de TOTAL une entreprise qui gagne et assurer ainsi son devenir !*

*Le texte du projet de résolution (résolution A) figure page 43.*

#### Commentaire du Conseil d'administration sur la résolution A

Cette résolution concerne une recommandation qui serait susceptible d'être donnée par l'Assemblée générale des actionnaires concernant le programme d'économie mis en place par la Société (1) ainsi que le contrat social du personnel (2).

La résolution présentée par le Comité Central d'Entreprise constitue une recommandation en matière d'actes de gestion, qui sont du seul ressort de la Direction Générale de la Société en vertu de l'article L. 225-56 du Code de commerce. La jurisprudence constante considère qu'aucun organe ne peut, même s'il s'agit de l'Assemblée Générale, qui est pourtant l'organe suprême de décision, s'arroger unilatéralement l'exercice du pouvoir d'un autre organe (Arrêt Cour d'Appel Aix-en-Provence 28/09/1982), réitérant ainsi les conclusions de la Cour de Cassation (Arrêt Motte 04/06/1946).

De plus, la Société se réfère en matière de gouvernement d'entreprise au Code AFEP-MEDEF, code auquel elle adhère volontairement, en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce Code comporte des dispositions prévoyant la consultation des actionnaires sur des sujets relevant du Conseil d'administration uniquement en ce qui concerne la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux ou encore d'opérations portant sur une part prépondérante des actifs ou des activités du Groupe.

Le Conseil d'administration accepte cependant d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2015 le projet de résolution proposée du CCE, tout en informant les actionnaires de son doute sérieux sur la validité de ce projet de résolution, tant vis-à-vis des dispositions du Code de commerce et du Code du travail qui la concernent, que du

respect des dispositions du Code de gouvernement d'entreprises auquel la Société se réfère volontairement en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration décide en conséquence de ne pas agréer ce projet de résolution.



*Four de crackage du complexe pétrochimique Ras Laffan, Qatar.*

# RENSEIGNEMENTS concernant les administrateurs

## ADMINISTRATEURS EN EXERCICE EN 2014

Durant l'exercice 2014, la composition du Conseil d'administration de TOTAL S.A. a été la suivante :

### Thierry Desmarest

Né le 18 décembre 1945 (nationalité française).

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Desmarest a exercé les fonctions de Directeur des Mines et de la Géologie en Nouvelle-Calédonie, puis de conseiller technique aux cabinets des ministres de l'Industrie puis de l'Économie. Il rejoint TOTAL en 1981, où il exerce différentes fonctions de direction puis de direction générale au sein de la direction Exploration-Production jusqu'en 1995. Il est Président-directeur général de TOTAL de mai 1995 à février 2007, puis Président du Conseil d'administration de TOTAL jusqu'au 21 mai 2010. Nommé alors Président d'Honneur de TOTAL, il demeure administrateur de TOTAL et Président de la Fondation TOTAL. Le 22 octobre 2014, il est à nouveau nommé Président du Conseil d'administration pour un mandat s'achevant le 18 décembre 2015.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1995.

Dernier renouvellement : 17 mai 2013 jusqu'en 2016.

Président du Comité de gouvernance et d'éthique, Président du Comité stratégique.

Détient 186 576 actions.

#### Mandats en cours <sup>(1)</sup>

- Président du Conseil d'administration de TOTAL S.A.\* depuis le 22 octobre 2014
- Administrateur de L'Air Liquide\*
- Administrateur de Renault S.A.\*
- Administrateur de Renault S.A.S.

#### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Bombardier Inc.\* (Canada) jusqu'au 29 octobre 2014
- Administrateur de Sanofi\* jusqu'au 23 octobre 2014
- Président du Conseil d'administration de TOTAL S.A.\* jusqu'au 21 mai 2010
- Membre du Conseil de surveillance d'Areva\* jusqu'au 4 mars 2010

### Patrick Artus

Né le 14 octobre 1951 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Artus débute sa carrière à l'INSEE où il participe en particulier aux travaux de prévision et de modélisation. Il travaille ensuite au Département d'Économie de l'OCDE (1980) puis devient Directeur des études à l'ENSAE de 1982 à 1985. Il est ensuite Conseiller scientifique à la Direction générale des études de la Banque de France, avant de rejoindre le groupe Natixis en tant que Directeur de la recherche et des études et membre du Comité exécutif depuis mai 2013. Il est par ailleurs Professeur associé à l'Université de Paris I Sorbonne. Il est également membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre et membre du Cercle des Économistes.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2009.

Dernier renouvellement : 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Membre du Comité des rémunérations et membre du Comité de gouvernance et d'éthique.

Détient 1 000 actions.

#### Mandats en cours <sup>(1)</sup>

- Administrateur de TOTAL S.A.\*
- Administrateur d'IPSOS\*

#### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

### Patricia Barbizet

Née le 17 avril 1955 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Mme Barbizet est Directrice Générale d'Artémis, la société d'investissement de la famille Pinault, CEO et Chairwoman de Christie's International, et Vice-Présidente du conseil d'administration de Kering. Elle rejoint le groupe Pinault en 1989 en tant que Directrice Financière. En 1992, elle contribue à la création d'Artémis, dont elle devient Directrice Générale la même



année. En 2014, elle est nommée CEO de Christie's International. Auparavant, elle a occupé les fonctions de Trésorier de Renault Véhicules Industriels puis de Directeur Financier de Renault Crédit International. Elle est également membre du conseil d'administration de Total et PSA Peugeot-Citroën. Patricia Barbizet a été membre du conseil d'administration de Bouygues de 2005 à 2012 et Présidente du comité d'investissement du Fonds Stratégique d'Investissement de 2008 à 2013. Elle est diplômée de l'ESCP Europe (promotion 1976).

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2008.

Dernier renouvellement : 16 mai 2014 jusqu'en 2017.

Présidente du Comité d'audit et membre du Comité stratégique.

Détient 1 000 actions.

#### Mandats en cours <sup>(1)</sup>

- Administrateur de TOTAL S.A.\*
- Administrateur de PSA Peugeot Citroën\*
- Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration de Kering S.A.\*
- Administrateur de Groupe Fnac\* (S.A.)
- Administrateur et Directeur Général d'Artémis (S.A.)
- Directeur Général (non mandataire) de Financière Pinault (S.C.A.)
- Membre du Conseil de surveillance de Financière Pinault (S.C.A.)
- Administrateur de Société Nouvelle du Théâtre Marigny (S.A.)
- Représentant permanent d'Artémis, administrateur au Conseil d'administration d'Agefi (S.A.)

- Représentant permanent d'Artémis, administrateur au Conseil d'administration de Sebdo le Point (S.A.)
- Membre du conseil de gérance de Société Civile du Vignoble de Château Latour (société civile)
- Administrateur d'Yves Saint Laurent (S.A.S.)
- *Chairwoman, CEO and board member* de Christie's International Plc (Angleterre)
- *Administratore Delegato & amministratore* de Palazzo Grazi (Italie)
- *Non-executive Board member* de Kering Holland anciennement Gucci Group NV

#### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Air France-KLM\* (S.A.) jusqu'au 31 décembre 2013
- Administrateur du Fonds Stratégique d'Investissements (S.A.) jusqu'au 12 juillet 2013
- Administrateur de Bouygues\* (S.A.) jusqu'au 25 avril 2013
- Administrateur de TF1\* (S.A.) jusqu'au 18 avril 2013
- *Board member* de Gucci Group NV jusqu'au 9 avril 2013
- *Non-executive Director* de Tawa Plc\* jusqu'en juin 2012
- Directeur Général Délégué de Société Nouvelle du Théâtre Marigny jusqu'en janvier 2012
- Administrateur de Fnac jusqu'en mai 2011

(1) Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées. Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.



Station-service d'Aurach, Allemagne.



## Marc Blanc

Né le 7 décembre 1954 (nationalité française).

Administrateur représentant les salariés.

Entré dans le Groupe en 1980 comme opérateur en raffinage à la Raffinerie de Grandpuits, M. Blanc a exercé à partir de 1983 différentes fonctions syndicales notamment comme Secrétaire du Comité européen Elf Aquitaine puis TOTAL S.A. de 1991 à 2005. De 1995 à 1997, il exerce les fonctions de Secrétaire général du Syndicat Chimie de Seine et Marne CFDT, puis de 1997 à 2001 de Secrétaire Général adjoint du Syndicat Énergie Chimie de l'Île-de-France CFDT (SECIF) dont il devient Secrétaire Général en 2001 jusqu'en 2005. M. Blanc est ensuite, de 2005 à 2012, Secrétaire Fédéral de la Fédération Chimie Énergie CFDT en charge de la politique industrielle, puis du développement durable, de la RSE, de l'international (hors Europe) et des branches pétrole et chimie. De 2009 à 2014, il est Directeur de l'Institut d'Études et de Formation de la Chimie Énergie (association IDEFORCE) et Conseiller au Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) où il siège comme membre de la section de l'Économie et des Finances et de la Section de l'Environnement. Il est notamment rapporteur d'un rapport et avis sur « la biodiversité, relever le défi sociétal » en juin 2011 et est co-rapporteur avec Alain Bougrain-Dubourg d'un avis de suite sur « Agir pour la Biodiversité » en 2013. M. Blanc a également été membre de la Commission temporaire du CESE sur le « rapport annuel sur l'état de la France » en octobre 2013.

Administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés depuis le 4 novembre 2014 et jusqu'en 2017.

Détient 345 actions TOTAL et 640 parts du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE.

### Mandats en cours <sup>(1)</sup>

Administrateur de TOTAL S.A.\* représentant les salariés depuis le 4 novembre 2014

### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

## Gunnar Brock

Né le 12 avril 1950 (nationalité suédoise).

Administrateur indépendant.

Diplômé d'un MBA d'économie et gestion de la Stockholm School of Economics, M. Brock exerce diverses fonctions à l'international dans le Groupe Tetra Pak. Il devient Directeur Général d'Alfa Laval de 1992 à 1994, puis Directeur Général de Tetra Pak de 1994 à 2000. Après avoir été Directeur Général de Thule International, il est Directeur Général de Atlas Copco AB de 2002 à 2009. Il est actuellement Président du Conseil de Stora Enso Oy. M. Brock est par ailleurs membre de la Royal

Swedish Academy of Engineering Sciences et du Conseil d'administration de la Stockholm School of Economics.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2010.

Dernier renouvellement : 17 mai 2013 jusqu'en 2016.

Membre du Comité des rémunérations, membre du Comité de gouvernance et d'éthique et membre du Comité stratégique.

Détient 1 000 actions.

### Mandats en cours <sup>(1)</sup>

- Administrateur de [TOTAL S.A.\\*](#)
- Président du Conseil de [Stora Enso Oy \\*](#)
- Membre du Conseil de [Investor AB\\*](#)
- Membre du Conseil de [Syngenta AG\\*](#)
- Président du Conseil de [Mölnlycke Health Care Group](#)
- Président du Conseil de [Rolling Optics](#)
- Membre du Conseil de [Stena AB](#)

### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de surveillance de Spencer Stuart Scandinavia jusqu'en 2011

## Marie-Christine Coisne-Roquette

Née le 4 novembre 1956 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Juriste de formation, Mme Coisne-Roquette est titulaire d'une licence d'anglais, d'une maîtrise en droit et d'un Specialized Law Certificate du barreau de New York. À partir de 1981, associée au Cabinet Sonier & Associés de Paris, elle exerce comme avocat aux barreaux de Paris et de New York. En 1984, elle entre au conseil d'administration de Sonepar, puis, en 1988, elle quitte le barreau pour rejoindre le groupe familial. En tant que président de la holding familiale, Colam Entreprendre, et du conseil de surveillance de Sonepar, elle consolide le contrôle familial, réorganise les structures du Groupe et renforce son actionnariat pour soutenir sa stratégie de croissance. Président-directeur général de Sonepar de début 2002 à fin 2012, Mme Coisne-Roquette confie alors la direction opérationnelle du Groupe au Directeur général et devient Président du Conseil d'administration de Sonepar. Elle est également Président-directeur général de Colam Entreprendre. Ancien membre de la Young Presidents' Organization (YPO), elle a siégé pendant treize ans au conseil exécutif du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) dont elle a présidé la commission fiscalité de 2005 à 2013. Elle est actuellement membre du Conseil Économique, Social et Environnemental et administrateur de TOTAL.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2011.

Dernier renouvellement : 16 mai 2014 jusqu'en 2017.

Membre du Comité d'audit, membre du Comité des rémunérations.

Détient 3 550 actions.

**Mandats en cours <sup>(1)</sup>**

- Administrateur de TOTAL S.A.
- Président du Conseil d'administration de SONEPAR S.A.
- Président-directeur général de COLAM ENTREPRENDRE
- Représentant permanent de COLAM ENTREPRENDRE, co-gérant de SONEDIS (Société civile)
- Représentant permanent de COLAM ENTREPRENDRE, administrateur de SOVEMARCO EUROPE (S.A.)
- Représentant permanent de SONEPAR, administrateur de SONEPAR France
- Cogérante de DÉVELOPPEMENT MOBILIER & INDUSTRIEL (D.M.I.) (Société civile)
- Gérante de KER CORO (Société civile immobilière)

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

- Administrateur de HAGEMEYER CANADA, Inc. jusqu'en 2013
- Président du conseil de surveillance d'OTRA N.V. jusqu'en 2013
- Administrateur de SONEPAR CANADA, Inc. jusqu'en 2013
- Président du conseil de surveillance de SONEPAR DEUTSCHLAND GmbH jusqu'en 2013
- Administrateur de SONEPAR IBERICA jusqu'en 2013
- Administrateur de SONEPAR ITALIA HOLDING jusqu'en 2013
- Administrateur de SONEPAR MEXICO jusqu'en 2013
- Membre du conseil de surveillance de SONEPAR NEDERLAND B.V. jusqu'en 2013
- Administrateur de SONEPAR USA HOLDINGS, Inc. jusqu'en 2013
- Administrateur de FELJAS et MASSON SAS jusqu'en 2013
- Représentant permanent de COLAM ENTREPRENDRE, membre du Conseil d'administration de CABUS & RAULOT (S.A.S.) jusqu'en 2013
- Directeur Général de SONEPAR S.A. jusqu'en 2012
- Représentant permanent de SONEPAR S.A., cogérant de SONEDIS (Société civile) jusqu'en 2012
- Représentant permanent de SONEPAR INTERNATIONAL (S.A.S.) jusqu'en 2012
- Président du Conseil d'administration de SONEPAR MEXICO jusqu'en 2012
- Administrateur de ENCON SAFETY PRODUCTS, Inc. jusqu'en 2010
- Administrateur de HAGEMEYER NORTH AMERICA, Inc. jusqu'en 2010
- Administrateur de HAGEMEYER PPS Ltd jusqu'en 2010
- Président du conseil d'administration de SONEPAR MEXICO jusqu'en 2010
- Administrateur de VALLEN CORPORATION jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR S.A., administrateur de A.E.D. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR S.A., administrateur de C.S.O. jusqu'en 2010

- Représentant permanent de SONEPAR S.A., administrateur de COLLIN SIGMADIS jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR S.A., administrateur de G.M.T. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR S.A., administrateur de S.N.E. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR S.A., administrateur de S.S.E. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR S.A., administrateur de TEISSIER jusqu'en 2010

**Bertrand Collomb**

Né le 14 août 1942 (nationalité française).

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Collomb exerce diverses fonctions auprès du ministère de l'Industrie et de cabinets ministériels de 1966 à 1975. Il rejoint le groupe Lafarge en 1975, au sein duquel il occupe diverses fonctions de direction. Il est Président-directeur général de Lafarge de 1989 à 2003, puis Président du Conseil d'administration de 2003 à 2007, enfin Président d'Honneur depuis 2007.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000.

Dernier renouvellement : 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Membre du Comité de gouvernance et d'éthique.

Détient 4 932 actions.

**Mandats en cours <sup>(1)</sup>**

- Administrateur de TOTAL S.A.\*
- Administrateur de DuPont\* (États-Unis)
- Administrateur de Atco\* (Canada)

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

- Président de l'Institut des Hautes Études pour la Science et la Technologie (IHEST) jusqu'en 2013
- Administrateur de Lafarge\* jusqu'en 2012
- Président de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) jusqu'en 2011

(1) Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées. Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

## Paul Desmarais, jr

Né le 3 juillet 1954 (nationalité canadienne).

Diplômé de l'Université McGill à Montréal et de l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD) de Fontainebleau, M. Desmarais est successivement élu Vice-Président en 1984, puis Président du Conseil en 1990, de la Corporation Financière Power, une compagnie qu'il a aidé à mettre sur pied. Depuis 1996, il est Président du Conseil et Co-Chef de la Direction de Power Corporation du Canada.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2002.

Dernier renouvellement : 16 mai 2014 jusqu'en 2017.

Détient 2 000 ADR (correspondant à 2 000 actions).

### Mandats en cours <sup>(1)</sup>

- Administrateur de TOTAL S.A.\*
- Président du Conseil & Co-chef de la direction de Power Corporation du Canada\*
- Co-Président exécutif du Conseil de la Corporation Financière Power\* (Canada)
- Président du Conseil d'administration et Co-chef de la direction délégué de Pargesa Holding S.A.\* (Suisse)
- Administrateur et membre du Comité de direction de La Great-West, compagnie d'assurance-vie (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Great-West Life & Annuity Insurance Company (États-Unis d'Amérique)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Great-West Lifeco Inc.\* (Canada)
- Administrateur de Great-West Financial (Canada) Inc. (Canada)
- Vice-Président du Conseil, Administrateur et membre du Comité permanent de Groupe Bruxelles Lambert S.A.\* (Belgique)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Groupe Investors Inc. (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction du Groupe d'assurance London Inc. (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de London Life, compagnie d'assurance-vie (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Mackenzie Inc.
- Administrateur et Président délégué du Conseil de La Presse, ltée (Canada)
- Administrateur et Président délégué de Gesca ltée (Canada)
- Administrateur de Lafarge\* S.A. (France)
- Administrateur et membre du Comité de direction de la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de la Corporation Financière Canada-Vie (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de la Société financière IGM Inc.\* (Canada)
- Administrateur et Président du Conseil de 171263

Canada Inc. (Canada)

- Administrateur de 152245 Canada Inc. (Canada)
- Administrateur de GWL&A Financial Inc. (États-Unis d'Amérique)
- Administrateur de Great-West Financial (Nova Scotia) Co. (Canada)
- Administrateur de Great-West Life & Annuity Insurance Company of New York (États-Unis d'Amérique)
- Administrateur de Power Communications Inc. (Canada)
- Administrateur et Président du Conseil de Power Corporation International (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Putnam Investments, LLC (États-Unis d'Amérique)
- Membre du Conseil de surveillance de Power Financial Europe B.V. (Pays-Bas)
- Administrateur de Canada Life Capital Corporation Inc. (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de The Canada Life Insurance Company of Canada (Canada)
- Administrateur et Président délégué du Conseil du Groupe de Communications Square Victoria Inc. (Canada)
- Membre du Conseil de surveillance de Parjointco N.V. (Pays-Bas)
- Administrateur de SGS S.A.\* (Suisse)

### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de GDF Suez\* (France) jusqu'en 2013
- Administrateur et membre du Comité de direction de Crown Life Insurance Company (Canada) jusqu'en 2012
- Président du Conseil adjoint de 3819787 Canada Inc. (Canada) jusqu'en 2010

## Anne-Marie Idrac

Née le 27 juillet 1951 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, ancienne élève de l'École Nationale d'Administration (ENA -1974), Mme Idrac débute sa carrière comme administrateur civil dans divers postes au ministère de l'Équipement dans les domaines de l'environnement, du logement, de l'urbanisme et des transports. Elle a été notamment Directrice générale de l'Établissement public d'Aménagement de Cergy-Pontoise de 1990 à 1993, et Directrice des transports terrestres de 1993 à 1995. Mme Idrac a été Secrétaire d'État aux Transports de mai 1995 à juin 1997, député des Yvelines élue en 1997 et 2002, conseillère régionale d'Ile-de-France de 1998 à 2002, Secrétaire d'État au Commerce extérieur de mars 2008 à novembre 2010. Mme Idrac a également été Présidente-directrice générale de la RATP de 2002 à 2006 puis Présidente de la SNCF de 2006 à 2008.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Membre du Comité de gouvernance et d'éthique.

Détient 1 195 actions.

**Mandats en cours <sup>(1)</sup>**

- Administrateur de TOTAL S.A.\*
- Administrateur de Bouygues\*
- Administrateur de Saint Gobain\*
- Membre du Conseil de surveillance de Vallourec\*

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

- Administrateur de Mediobanca S.p.A.\* (Italie) jusqu'au 28 octobre 2014

**Charles Keller**

Né le 15 novembre 1980 (nationalité française).

Administrateur représentant les salariés actionnaires.

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC), M. Keller est entré dans le Groupe en 2005 à la raffinerie de Normandie au poste de contrôleur de performances. En 2008, il est chargé de mission à la raffinerie de Grandpuits pour améliorer l'efficacité énergétique et animer le plan fiabilité du site. En 2010, il rejoint l'Exploration-Production et Yemen LNG, comme chef du service Production Support en charge de l'optimisation de l'usine. Depuis février 2014, il est ingénieur réservoir au Siège de La Défense. Lors de ses fonctions au Raffinage, M. Keller a exercé des mandats au sein du Comité d'établissement des deux raffineries et participé au Comité Central d'Entreprise de l'UES Aval en qualité d' élu puis de représentant syndical. M. Keller est membre élu, représentant les porteurs de parts, du Conseil de surveillance du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE depuis novembre 2012.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 17 mai 2013 jusqu'en 2016.

Membre du Comité d'audit.

Détient 740 actions TOTAL et 58 parts du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE.

**Mandats en cours <sup>(1)</sup>**

Administrateur de TOTAL S.A.\* représentant les salariés actionnaires.

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

Néant.

**Barbara Kux**

Née le 26 février 1954 (nationalité suisse).

Administrateur indépendant.

Diplômée d'un MBA avec mention de l'INSEAD de Fontainebleau, Mme Kux a rejoint en 1984 McKinsey & Company comme consultante en Management et où elle a été responsable de missions stratégiques pour des groupes mondiaux. Après avoir été responsable du développement des marchés émergents chez ABB puis chez Nestlé entre 1989 et 1999, elle a ensuite été Directeur de Ford en Europe de 1999 à 2003. Mme Kux devient, en 2003, membre du Comité de direction du groupe Philips en charge, à partir de 2005, du développement durable. De 2008 à 2013, elle a été membre du Directoire de Siemens AG. Elle a été responsable du développement durable du groupe et en charge de la chaîne d'approvisionnement du groupe. Depuis 2013, elle est membre du Conseil de Surveillance de Henkel et membre du Conseil d'administration de Firmenich S.A.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2011.

Dernier renouvellement : 16 mai 2014 jusqu'en 2017.

Membre du Comité de gouvernance et d'éthique, membre du Comité stratégique.

Détient 1 000 actions.

**Mandats en cours <sup>(1)</sup>**

- Administrateur de TOTAL S.A.\*
- Membre du Conseil d'administration de Firmenich S.A.
- Membre du Conseil de Surveillance de Henkel\*
- Administrateur de Pargesa Holding S.A.\* depuis le 6 mai 2014
- Administrateur d'Umicore\*

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années**

- Membre du Directoire de Siemens AG\* jusqu'en 2013
- Membre du Conseil d'administration de l'INSEAD jusqu'en 2011
- Membre du Conseil d'administration de ZF Friedrichshafen AG jusqu'en 2011
- Membre du Conseil d'administration de Firmenich S.A. jusqu'en 2010

(1) Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées. Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.



## Gérard Lamarche

Né le 15 juillet 1961 (nationalité belge).

Administrateur indépendant.

M. Lamarche est diplômé en Sciences Économiques de l'Université de Louvain-La-Neuve et de l'Institut du Management de l'INSEAD (*Advanced Management Program for Suez Group Executives*). Il a également suivi la formation du Wharton International Forum en 1998-99 (*Global Leadership Series*). Il a débuté sa carrière professionnelle en 1983 chez Deloitte Haskins & Sells en Belgique et devient ensuite consultant en Fusions et Acquisitions en Hollande en 1987. En 1988, M. Lamarche intègre la Société Générale de Belgique en qualité de gestionnaire d'investissements, contrôleur de gestion de 1989 à 1991 puis conseiller pour les opérations stratégiques de 1992 à 1995. Il entre à la Compagnie Financière de Suez en qualité de Chargé de mission auprès du Président et Secrétaire du Comité de direction (1995-1997), puis participe à la fusion entre la Compagnie de Suez et la Lyonnaise des Eaux, devenue Suez Lyonnaise des Eaux (1997), avant de se voir confier le poste de Directeur délégué en charge du Plan, du Contrôle et des Comptabilités. En 2000, M. Lamarche poursuit son parcours par un volet industriel en rejoignant NALCO (filiale américaine du groupe Suez – leader mondial du traitement de l'eau industrielle) en qualité d'Administrateur Directeur Général. En mars 2004, il est nommé Directeur financier du groupe Suez. En avril 2011, M. Lamarche est nommé administrateur au sein du Conseil d'administration du Groupe Bruxelles Lambert (GBL). Il y occupe les fonctions d'Administrateur-Délégué depuis janvier 2012. M. Lamarche est aujourd'hui administrateur de Lafarge, Legrand, TOTAL S.A. et SGS S.A. Il est également censeur au Conseil d'administration de GDF Suez.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2012.

Dernier renouvellement : 17 mai 2013 jusqu'en 2016.

Membre du Comité d'audit et membre du Comité stratégique.

Détient 2 775 actions.

### Mandats en cours <sup>(1)</sup>

- Administrateur-Délégué et administrateur du Groupe Bruxelles Lambert\*
- Administrateur de TOTAL S.A.\*
- Administrateur et Président du Comité d'audit de Legrand\*
- Administrateur de Lafarge\*
- Administrateur de SGS S.A.\* (Suisse)
- Censeur de GDF Suez\*

### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Electrabel jusqu'en 2011
- Administrateur de Suez Environnement Company jusqu'en 2011

- Administrateur d'International Power Plc jusqu'en 2011
- Administrateur de Europalia International jusqu'en 2011
- Administrateur de GDF Suez Belgium jusqu'en 2011
- Administrateur de Agua de Barcelona jusqu'en 2011
- Administrateur de GDF Suez E.S. jusqu'en 2011
- Administrateur de Suez Tractebel jusqu'en 2011
- Administrateur de Fortis Banque jusqu'en 2010

## Anne Lauvergeon

Née le 2 août 1959 (nationalité française).

Ingénieur en chef des Mines, Normalienne et agrégée de Sciences physiques, Mme Lauvergeon, après différentes fonctions dans l'industrie, a été nommée en 1990, Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République. En 1995, elle devient Associé-Gérant de Lazard Frères et Cie. De 1997 à 1999, elle est Vice-Président exécutif et membre du Comité exécutif d'Alcatel, chargée des participations industrielles et de l'international. Mme Lauvergeon est Présidente du Directoire du Groupe Areva de juillet 2001 à juin 2011 et Président-directeur général d'Areva NC (ex Cogema) de juin 1999 à juin 2011. Depuis 2011, Mme Lauvergeon est Président-directeur général d'ALP et depuis avril 2014, Président du Conseil d'administration de Sigfox.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000.

Dernier renouvellement : 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Membre du Comité stratégique.

Détient 2 000 actions.

### Mandats en cours <sup>(1)</sup>

- Président-directeur général d'ALP
- Administrateur de TOTAL S.A.\*
- Administrateur d'Airbus Group NV\* (anciennement dénommé EADS)
- Administrateur d'American Express\*
- Administrateur de Suez Environnement Company\* depuis octobre 2014
- Administrateur de RIO TINTO\* depuis mars 2014
- Présidente du Conseil d'administration de SIGFOX depuis avril 2014

### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Vodafone Group Plc\* jusqu'en juillet 2014
- Présidente du Conseil de surveillance de Libération jusqu'en février 2014
- *Managing Partner* d'Efficiency Capital jusqu'en 2014
- Administrateur de GDF Suez\* jusqu'au 23 avril 2012
- Présidente du Directoire d'Areva\* jusqu'au 30 juin 2011
- Président-directeur général d'Areva NC jusqu'au 30 juin 2011

## Michel Pébereau

Né le 23 janvier 1942 (nationalité française).

Inspecteur général des Finances honoraire, M. Pébereau a occupé diverses fonctions au ministère de l'Économie et des Finances, avant d'être successivement Directeur Général puis Président-directeur général du Crédit Commercial de France (CCF) de 1982 à 1993. Président-directeur général de BNP puis de BNP Paribas de 1993 à 2003, puis Président du Conseil d'administration de 2003 à 2011, il est maintenant Président d'Honneur de BNP Paribas et Président de la fondation BNP Paribas et Président du Centre des professions financières. Il est également membre de l'Académie des sciences morales et politiques, membre du Conseil d'orientation de l'Institut de l'entreprise, Président d'Honneur du Conseil de surveillance de l'Institut Aspen et Président de la fondation ARC.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000.

Dernier renouvellement : 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Président du Comité des rémunérations.

Détient 2 356 actions.

### Mandats en cours <sup>(1)</sup>

- Administrateur de TOTAL S.A.\*
- Administrateur de BNP Paribas\*
- Administrateur de Airbus Group NV\*  
(anciennement dénommé EADS)
- Administrateur de Pargesa Holding S.A.\* (Suisse)
- Membre du Conseil de surveillance de la Banque marocaine pour le Commerce et l'Industrie\*
- Administrateur de BNP Paribas S.A. (Suisse)
- Censeur des Galleries Lafayette

### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur d'AXA\* jusqu'en 2013
- Administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain\* jusqu'en 2013
- Président du Conseil d'administration de BNP Paribas jusqu'en décembre 2011
- Administrateur de Lafarge\* jusqu'en mai 2011.

## Mandats d'administrateur de TOTAL S.A. ayant expiré en 2014

### Christophe de Margerie

Né le 6 août 1951 (nationalité française).

Décédé le 20 octobre 2014.

Entré dans le Groupe dès sa sortie de l'École Supérieure de Commerce de Paris en 1974, M. de Margerie avait exercé plusieurs fonctions à la direction Financière du Groupe, ainsi qu'à la direction Exploration-Production. En 1995, il avait été nommé directeur général de Total Moyen-Orient. En mai 1999, il était entré au Comité exécutif comme directeur général de l'Exploration-Production.

En 2000, il était devenu directeur général adjoint de l'Exploration-Production du nouveau groupe TotalFinaElf. Il avait été nommé, en janvier 2002, directeur général de l'Exploration-Production de TOTAL. Nommé administrateur de TOTAL lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, il était devenu Directeur Général de TOTAL à compter du 14 février 2007. Le 21 mai 2010, il avait été nommé Président-directeur général de TOTAL. M. de Margerie était également administrateur de l'Institut du monde arabe.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2006 jusqu'au 20 octobre 2014.

Dernier renouvellement : 11 mai 2012.

## Claude Mandil

Né le 9 janvier 1942 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur Général au corps des Mines, M. Mandil a exercé les fonctions d'ingénieur des Mines pour les régions de Lorraine et de Bretagne. Il a ensuite été chargé de mission à la Délégation de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (DATAR), puis Directeur Interdépartemental de l'Industrie et de la Recherche et délégué régional de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR). De 1981 à 1982, il a exercé les fonctions de conseiller technique au cabinet du Premier ministre, responsable des secteurs de l'industrie, de l'énergie et de la recherche. Il est ensuite nommé Directeur Général puis Président-directeur général de l'Institut de Développement Industriel (IDI) jusqu'en 1988. Il devient Directeur Général du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) de 1988 à 1990. De 1990 à 1998, M. Mandil est Directeur Général de l'Énergie et des Matières Premières au ministère de l'Industrie et devient le premier représentant de la France au Conseil de direction de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Il en assume la présidence de 1997 à 1998. En 1998, il est nommé Directeur Général Délégué de Gaz de France puis, en avril 2000, Président de l'Institut Français du Pétrole. De 2003 à 2007, il est Directeur Exécutif de l'AIE. M. Mandil est administrateur de l'Institut Veolia Environnement et de Schlumberger SBC Energy Institute.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2008.

Dernier renouvellement : 13 mai 2011 jusqu'au 16 mai 2014.

Membre du Comité stratégique, membre du Comité des rémunérations et membre du Comité de gouvernance et d'éthique jusqu'au 16 mai 2014.

(1) Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

## ADMINISTRATEURS

### DONT LA NOMINATION EST PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (RÉSOLUTIONS 6 À 8)

#### Résolution 6

##### M. Patrick Artus

Né le 14 octobre 1951.

Nationalité française.

Nombre d'actions TOTAL détenues : 1 000.

Les références professionnelles ainsi que la liste des mandats de M. Patrick Artus sont détaillées en page 44 de la présente brochure.

#### Résolution 7

##### Mme Anne-Marie Idrac

Née le 27 juillet 1951.

Nationalité française.

Nombre d'actions TOTAL détenues : 1 195.

Les références professionnelles ainsi que la liste des mandats de Mme Anne-Marie Idrac sont détaillées en page 48 de la présente brochure.

#### Résolution 8

##### M. Patrick Pouyanné

Né le 24 juin 1963.

Nationalité française.

Nombre d'actions TOTAL détenues : 54 224 et 7 286,44 parts du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE.

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et Ingénieur en Chef au corps des Mines, M. Pouyanné occupe de 1989 à 1996 divers postes dans l'administration du ministère de l'Industrie et dans des cabinets ministériels (conseiller technique pour l'Environnement et l'Industrie auprès du Premier ministre – Edouard Balladur – de 1993 à 1995, directeur de cabinet du ministre des Technologies, de l'Information et de l'Espace – François Fillon – de 1995 à 1996).

En janvier 1997, il rejoint TOTAL au sein de l'Exploration-Production en tant que secrétaire général en Angola puis, en 1999, il devient représentant du Groupe au Qatar et directeur général de la filiale Exploration-Production au Qatar. En août 2002, il est nommé directeur Finances, Economie, Informatique de l'Exploration-Production. En janvier 2006, il devient directeur Stratégie, Croissance, Recherche de l'Exploration-Production et devient membre du Comité directeur du Groupe en mai 2006. En mars 2011, M. Pouyanné est nommé directeur général adjoint, Chimie et directeur général adjoint, Pétrochimie. En janvier 2012, il est nommé directeur général Raffinage-Chimie et devient membre du Comité exécutif du Groupe.

Le 22 octobre 2014, il est nommé Directeur Général du TOTAL et Président du Comité exécutif du Groupe.

#### Mandats en cours

Directeur Général de TOTAL S.A. depuis le 22 octobre 2014

#### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'administration de Total Raffinage Chimie jusqu'en décembre 2014
- Président et délégué à la gestion journalière de Total Petrochemicals & Refining SA/NV jusqu'en novembre 2014
- Président-directeur général de Total E&P Activités Pétrolières jusqu'en mars 2011
- Président de Total E&P Recherche Développement SAS jusqu'en mars 2011
- Administrateur de Total E&P Angola jusqu'en mars 2011
- Administrateur de Total E&P Kazakhstan jusqu'en mars 2011
- Administrateur de Total E&P Russie jusqu'en mars 2011
- Administrateur de Total Exploration Production Venezuela jusqu'en mars 2011
- Administrateur de Compania Espanola de Petroleos SA – CEPESA jusqu'en août 2011
- Chairman of the Board Total E&P New Ventures Inc jusqu'en mars 2011
- Director of Total E&P Nigeria Ltd jusqu'en mars 2011
- Director of Total E&P Research & Technology USA LLC jusqu'en mars 2011

## Rapports complémentaires à l'Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2015 relatifs à l'augmentation de capital réservée aux salariés constatée le 27 avril 2015

# RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

### Conditions définitives de l'opération

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 16 mai 2014, dans sa quatorzième résolution, avait délégué au Conseil d'administration la compétence de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise dans le cadre des articles L. 3332-1 et suivants et L. 3332-18 et suivants du Code du travail ainsi que des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce.

Sur la base de cette délégation, le Conseil d'administration a arrêté le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe Actionnariat Total. Le Conseil a également décidé le versement d'un abondement sous la forme d'attribution gratuite d'actions à émettre.

Agissant dans le cadre des pouvoirs délégués par le Conseil d'administration, votre Directeur Général a décidé le 13 mars 2015 de fixer la période de souscription à l'augmentation de capital du 14 mars 2015 au 20 mars 2015 inclus et a constaté que le prix de souscription des actions s'établit à 37,50 euros.

A la suite des demandes de souscription formulées par les salariés éligibles à l'offre, votre Directeur Général, agissant dans le cadre des pouvoirs délégués par le Conseil d'administration, a constaté une augmentation du capital social de TOTAL S.A. d'un montant nominal de 26 198 525 euros par émission de 10 479 410 actions nouvelles, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette augmentation de capital porte ainsi le montant du capital social statutaire de 5 963 168 812,50 euros à 5 989 367 337,50 euros et le nombre d'actions émises de 2 385 267 525 à 2 395 746 935. Le montant de la prime d'émission, avant imputation des frais d'émission et dotation de la réserve légale, s'élève à 353 812 130 euros.

### Motivations de l'opération

Le Conseil d'administration a décidé de procéder à cette augmentation de capital afin de continuer à favoriser l'accès au capital des salariés du Groupe.

### Choix des éléments de calcul du prix de l'émission

Le prix de souscription a été fixé à 37,50 euros par action, jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ce prix correspond à la moyenne des derniers cours cotés à la bourse de Paris de l'action TOTAL pendant les 20 séances de bourse ayant précédé le 13 mars 2015, jour de la décision de votre Directeur Général arrêtant les dates de la période de souscription, soit 46,8178 euros par action, la moyenne ainsi calculée étant diminuée d'une décote de 20%, arrondie ensuite au dixième d'euro supérieur.

### Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

– Incidence de l'émission de 10 479 410 actions sur la participation dans le capital de TOTAL S.A. :

Un actionnaire détenant 1% du capital de TOTAL S.A. avant la présente émission voit sa part dans le capital passer à 0,99563%, soit une diminution de 0,0044%.

– Incidence de l'émission de 10 479 410 actions sur la quote-part dans les capitaux propres de TOTAL S.A. :

Un actionnaire détenant 1% du capital de TOTAL S.A. avant la présente émission, détenait une quote-part dans les capitaux propres de la société-mère TOTAL S.A. de 505 876 960,60 euros, soit 21,21 euros par action, sur la base des éléments comptables au 31 décembre 2014. Cette quote-part passe à 507 256 717,47 euros, soit 21,17 euros par action, après prise en compte de l'augmentation des capitaux propres de la société-mère TOTAL S.A. pour un montant net de 359 907 104,70 euros, soit le montant de l'émission déduction faite des acomptes sur dividende versés au titre de l'exercice 2014 aux actions nouvelles émises dans le cadre de cette augmentation de capital avec jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

– Incidence de l'émission de 10 479 410 actions sur la quote-part dans les capitaux propres consolidés (part du Groupe) :

Un actionnaire détenant 1% du capital de TOTAL S.A. avant la présente émission, détenait une quote-part dans les capitaux propres consolidés (part du Groupe) de 746 528 925,62 euros, soit 31,30 euros par action, sur la base des éléments comptables au 31 décembre 2014 et un taux de change USD / EUR de 1,21. Cette quote-part passe à 746 856 029,31 euros, soit 31,17 euros par action après prise en compte de l'augmentation des capitaux propres consolidés (part du Groupe) pour un montant net de 359 907 104,70 euros, soit le montant de l'émission déduction faite des acomptes sur dividende versés au titre de l'exercice 2014 aux actions nouvelles émises dans le cadre de cette augmentation de capital avec jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les informations par action avant réalisation de l'augmentation de capital sont présentées sur la base du nombre total d'actions composant le capital social au 31 décembre 2014, soit 2 385 267 525 actions.

– Incidence théorique de l'émission de 10 479 410 actions sur la valeur boursière actuelle de l'action :

Le montant de la présente émission, prime d'émission comprise, soit 379 084 425,00 euros hors frais estimés, représente 0,33% de la capitalisation boursière de TOTAL S.A., telle qu'elle résulte de la moyenne des derniers cours de l'action lors des 20 séances de Bourse du 26 mars 2015 au 24 avril 2015 (sur la base d'un cours moyen de 47,9 euros par action), pour une émission de 10 479 410 actions nouvelles.

Cette opération a par ailleurs un impact théorique de 0,1% sur la valeur de l'action qui n'apparaît pas significatif au regard de l'évolution de la valeur boursière de l'action.

*Fait à Courbevoie, le 27 avril 2015*

*Le Conseil d'administration*



# RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF À L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Décision du Directeur Général du 27 avril 2015 sur délégation du  
Conseil d'administration du 22 octobre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en application des dispositions de l'article R.225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 26 mars 2014 sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise, autorisée par votre Assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2014 (14ème résolution), conformément aux dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette Assemblée avait délégué à votre Conseil d'administration la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de vingt-six mois et pour un montant maximal de 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant de l'émission.

Faisant usage de cette délégation, votre Conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 29 juillet 2014, de procéder à une augmentation de capital et a délégué, dans sa séance du 22 octobre 2014, le pouvoir de réaliser cette opération au Directeur Général qui a procédé à une augmentation de capital de € 26 198 525, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R.225-115 et R.225-116 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Paris La Défense, le 27 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

**KPMG Audit**

Département de KPMG S.A.

**Michel Piette**

Associé

**Valérie Besson**

Associée

**ERNST & YOUNG Audit**

**Yvon Salaün**

Associé

**Laurent Miannay**

Associé

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels et consolidés arrêtés par le Conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'Assemblée générale ;
- les informations données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces comptes et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration étant précisé que les comptes annuels et consolidés n'ont pas encore été approuvés par l'Assemblée générale ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2014 et des indications fournies aux actionnaires ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

**Crédits photos :** Bernard Blaise, Craig Chapman, Stephan Gladieu, Michel Labelle, Laurent Pascal, Philippe Zamora, D.R. TOTAL **Création et réalisation :** Reco



Ce document a été imprimé sur du papier certifié PEFC, issu de forêts gérées de manière responsable. L'imprimeur qui a réalisé ce document est certifié Imprim'Vert.

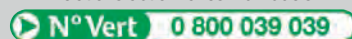


Avec Ecofolio, TOTAL encourage le recyclage des papiers. En triant vos déchets, vous participez à la préservation de l'environnement. [www.ecofolio.fr](http://www.ecofolio.fr)



TOTAL S.A.  
Siège social :  
2 place Jean Millier – La Défense 6  
92400 Courbevoie – France  
Tél. : +33 (0)1 47 44 45 46  
Capital social : 5 963 168 812,50 euros  
542 051 180 RCS Nanterre

Relations actionnaires individuels





#MakeThingsBetter  
fr.total.com

Pétrole, gaz naturel et énergie solaire – 100 000 femmes et hommes

# ENGAGÉS POUR UNE ÉNERGIE MEILLEURE



**TOTAL**  
COMMITTED TO BETTER ENERGY

COMMITTED TO BETTER ENERGY = Engagé pour une énergie meilleure  
L'énergie est notre avenir, économisons-la !